

GRANDMOTHER
Le meilleur
CIGARE A 5 Cts.

LE PAYS

GRANDMOTHER
Le meilleur
CIGARE A 5 Cts.

7me Année, No. 8.

Redacteur en chef: ROGER VALOIS

Cinq Sous le Numéro.

Français et Allemands dans l'Ontario

Les descendants d'Allemands peuvent faire apprendre leur langue maternelle à leurs enfants à l'école dans l'Ontario

Les descendants de Français ne le peuvent pas et cependant la langue française est officielle au Canada

NOUS NE POUVONS RESTER ETRANGERS A LA LUTTE QUI SE POURSUIT UN CRI D'ALARME

Faut-il l'avouer? — et je n'en suis pas plus glorieux que cela — je n'ai jamais eu beaucoup d'enthousiasme pour faire des luttes au bénéfice des écoles des autres provinces. Certes, je n'aurais pour rien au monde tenté de dissuader nos compatriotes du Manitoba ou de l'Ontario de lutter pour leurs droits les plus sacrés, mais je me contentais d'affirmer l'existence indéniable de leurs droits, de suivre, anxieusement parfois, les péripéties de la lutte, d'y applaudir, d'envoyer une cordiale acclamation aux chefs du mouvement, et même à tous nos compatriotes, en fin d'être de cœur avec eux.

Avais-je tort? Avais-je raison? Il me semblait que notre devoir était plutôt de batailler pour nos propres écoles qui étaient et sont encore dans un état pitoyable, bien qu'il y ait eu quelque amélioration en ces dernières années. Quand on a les écoles que nous avons, les institutrices que nous avons, les illettrés que nous avons, il faut une certaine dose de courage pour se lamenter sur les écoles d'une autre province quelle qu'elle soit.

Mais, au moment où la lutte s'engage de toutes parts, où dans l'Ontario nos compatriotes se refusent à la persécution la plus odieuse, se dressent devant l'élément anglais, résistent par tous les moyens et se débattent à l'anglicisation forcée dans ce pays où la langue française est officielle, je écriais que c'est de la lâcheté de méconnaître le principe en jeu et de ne pas élever la voix.

Les Canadiens-français sont peut-être blâmables d'avoir inféodé la religion à cette question de langue exclusivement; ils ont ainsi soulevé contre eux tout ce que l'Ontario compte de fanatiques, d'étrangers et de gens-là en s'opposant aux légitimes revendications des nôtres s'imaginant sans doute servir les meilleurs intérêts du protestantisme. Qu'im-

porte! Le temps n'est plus en 1916 au fanatisme, à l'étréitesse. Au moment où la France et l'Angleterre se battent en Europe pour les droits des petites nations, des minorités, au moment où toutes les parties de l'Ontario anglais et du Québec français partent des légions de soldats pour aller faire des mêmes combats, fanatisme et étréitesse sont des anachronismes et il faudra bien qu'on en revienne. On ne persécute plus les gens pour leur religion, au vingtième siècle, et ceux qui auront été éfrayés par le fantôme du "papiisme" en seront pour leurs frais. Nos gens font leur salut avec trop de bruit, comme disait le sénateur Poirier, c'est vrai, mais est-ce que les orangistes, par exemple, pourraient nous reprocher ce défaut?

En tous cas, religion ou non, ce que veulent nos compatriotes de l'Ontario, ce pour quoi ils combattent en ce moment, c'est le droit de faire apprendre le français à leurs enfants dans les écoles qu'ils paient de leur argent. Ce n'est pas un privilège, c'est un droit et ne serait-il pas explicitement reconnu dans la Constitution qu'il existerait tout de même, car c'est un droit naturel qu'aucune nation civilisée ne peut refuser à une minorité, que l'Allemagne elle-même n'a pas refusé aux Alsaciens-Lorrains, et puis, "il y a des lois au-dessus de la loi", comme disait je ne sais plus quel personnage de comédie.

Et ce qui marque bien l'injustice ériante faite par les Ontariens à nos compatriotes, ce qui les stigmatisera eux-mêmes à leurs yeux, c'est que, dans la loyale province d'Ontario où l'on prêchait depuis près de deux ans la haine à mort de l'Allemand, où s'organisaient des ligues pour faire la guerre au commerce de tout ce qui est "made in Germany", où être Allemand est un déshonneur, où, dans l'Ontario, les Canadiens de descendance allemande ont plus de facilités, plus de liberté pour fai-

re apprendre la langue allemande à leurs enfants, que les Canadiens de descendance française pour faire enseigner la langue française à leurs enfants. Allez dans les quelques parties de l'Ontario colonisées par des Allemands et vous verrez que là, la langue allemande s'enseigne dans les écoles, sans qu'aucun règlement XVII ne vienne s'interposer, sans que le ministre de l'instruction publique ne croie de son devoir de dire que l'Ontario est une province anglaise exclusivement, sans que personne ne songe que pour le plus grand bien de ces descendants d'Allemands, il faudrait les angliciser de force.

Mais, répondra-t-on dans tout l'Ontario, quand on saura que nous nous étonnons de cette complaisance, les Allemands ne sont-ils pas de bons Canadiens, loyaux sujets britanniques? Et, sans doute, avec sir Sam. Hughes, on fera grand état de la quarantaine de Canadiens-allemands tués au front en combattant pour l'Angleterre dans les rangs des régiments du Canada!

Et nous? Et nous, ne sommes-nous pas de bons Canadiens? Ne sommes-nous pas loyaux à l'Angleterre? Et à combien de fois quarante, faut-il estimer le nombre des nôtres tués dans les Flandres, au service de l'Angleterre?

Nous avons derrière nous cent cinquante ans de loyauté, nous avons à notre actif la gloire d'avoir conservé ce pays par deux fois à l'Angleterre. Au début de la guerre, au Transvaal, quand Botha eut raison de la révolte de De Wet et sauva ainsi cette colonie à l'Angleterre, les Anglais se sont-ils assez extasiés devant la loyauté de Botha? Eh bien! les Canadiens-français en ont fait autant deux fois. N'est-ce pas suffisant pour nous valoir au moins le même traitement libéral qu'on accorde aux Boers dans le Sud de l'Afrique?

N'est-ce pas renversant de songer que les dévoués du Canada, les descendants de ses premiers habitants, sont en 1916, moins bien traités, par la majorité anglaise que les descendants des Allemands? Je n'en reviens pas. Et je suis convaincu que si les Anglais de la province de Québec étaient mis en présence de ce fait brutal, ils en rougiraient eux-mêmes et ils se rendraient compte une fois pour toutes de l'injustice qui pèse sur nos compatriotes.

La lutte s'organise, nous en sommes; elle sera longue, elle sera dure, nous en sommes encore, nous en sommes toujours. Il faudra bien que le droit finisse par triompher.

Le Manitoba manifeste l'intention comme l'Ontario de s'attaquer à la langue française; de cette lutte-là aussi, nous sommes.

La province de Québec toute entière s'indigne. Les Canadiens-français lui accordent aux minorités un traitement trop juste pour tolérer que dans les autres provinces, leurs frères soient traités en parias. Et ils se lèvent, et ils bougent.

Nous jetons le cri d'alarme pendant qu'il en est temps encore.

"C'est fini du régime des Canavens à quatre pattes", disait l'autre jour le sénateur Landry. Nous le souhaitons ardemment, sachant fort bien que si nous sommes attaqués de toutes parts aujourd'hui, c'est que nous promouons depuis un demi-siècle des âmes de vaincus, des âmes à quatre pattes.

Un peu de fierté nationale! Pas de Saint-Jean-Baptiste, par exemple.

Et puis, vous verrez.

Jean Brunson

A PROPOS DE DIVORCE

On a soulevé la question du divorce, ces jours derniers au parlement d'Ottawa et on l'a discutée longuement. Il s'agissait dans l'idée de M. Northrup de faciliter le divorce qui n'est accessible en ce moment qu'aux gens assez riches pour défrayer le coût d'un bill privé à Ottawa. Une proposition aussi simple à vivre ment ému l'"Action Catholique" et quelques catholiques ardents comme M. Rodolphe Lemieux, par exemple.

Il y a pourtant une chose certaine, c'est que la situation actuelle au sujet du divorce est absolument imbécile.

Quatre provinces au Canada, l'Île du Prince Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie Britannique ont le droit d'accorder le divorce et possèdent des cours spéciales à ce sujet. Pour le reste du Canada, la personne qui veut divorcer est obligée de s'adresser au parlement du Canada pour obtenir une loi spéciale, et l'on conçoit que cela coûte cher.

La première question qui se pose, c'est naturellement: pourquoi toutes les provinces ne sont-elles pas mises sur le même pied? Que toutes les provinces aient le droit d'accorder le divorce ou qu'aucune ne l'ait.

Ensuite pourquoi les pauvres, quand il s'agit du divorce, ne sont-ils pas sur le même pied que les riches? Si vous l'accordez à l'un, pourquoi le refuser à l'autre? On admettra tout de même qu'il peut se présenter des cas aussi intéressants chez des pauvres gens que chez des millionnaires.

C'est au nom de la famille, de la religion qu'on s'oppose au divorce? Très bien! Mais alors refusez-le à tout le monde. Qu'il n'y ait pas de privilèges et qu'on ne l'accorde pas à tel polichefle pour la simple raison qu'il peut jeter sans difficulté les \$2000 nécessaires à un bill privé!

Cela me paraît d'une logique toute simple.

Que le divorce soit à la portée de tout le monde — quand il y a des raisons naturellement — qu'une personne ne puisse l'obtenir.

UN NOUVEL ARGUMENT

Contre l'annexion de Maisonneuve à Montréal

Le sacrifice d'un million de débentures à 85 --- Les prouesses d'un intermédiaire

C'est la semaine prochaine que viendra à la Législature de Québec la question de l'annexion de la ville de Maisonneuve à Montréal. Nous avons déjà donné toutes les raisons qui pouvaient empêcher d'abord notre ville d'annexer Maisonneuve, et ensuite la Législature de nous l'imposer.

La dette de la ville de Maisonneuve s'élève à 70 pour cent de la valeur totale imposable, c'est probablement la plus forte dette de toutes les villes du monde. Inutile de ressasser de quelle façon on a jeté l'argent par les fenêtres à Maisonneuve pour le plus grand bénéfice de certains spéculateurs de terrains qui ont quelque chose à dire à la Législature, inutile même de parler du dernier scandale de l'acquisition d'un parc au coût de deux millions et demi en pleine crise financière.

Ces choses-là sont connues et ceux qui auront la mission de s'opposer au nom de Montréal à l'annexion de Maisonneuve sauront bien faire valoir ces arguments.

Mais voici quelque chose de plus neuf, voici quelque chose de tout à fait inédit qui jette un nouveau jour sur la façon dont la ville de Maisonneuve est administrée en attendant l'annexion qui libérera les propriétaires de cette ville de leur lourde dette. La ville de Maisonneuve a vendu, il y a un mois, un million de piastres de débentures portant intérêt à 6 pour cent à 85, c'est-à-dire que d'un seul coup on a perdu \$150,000. Qu'importe, semblent dire les administrateurs de Maisonneuve, c'est Montréal qui paiera.

Quelques jours après, les courtiers qui avaient acheté les débentures de Maisonneuve les ont vendues à New-York à 95 réalisant le modeste bénéfice de cent mille piastres.

Il y a là-dessous une petite histoire de "hoodlage" qui a son piquant. La somme de \$150,000 fut remise à un intermédiaire pour un personnage municipal important de Maisonneuve; le piquant c'est que l'intermédiaire a levé le

piéd avec les \$15,000, et il y a de cela à peine une quinzaine de jours.

Nous croyons que les autorités de Montréal, que les membres du Comité des bills privés et que tous les députés en général, devraient être informés de cette petite transaction avant que ne vienne la question de l'annexion.

QUELLE MENTALITE

Le même "Loyal" dont nous citions, il y a quinze jours une lettre adressée à l'"Avenir du Nord" revient à la charge. Il veut absolument se faire guider en matière politique par le clergé. Sans le clergé, sans le joug, sans la laisse, cet étrange bonhomme, ce "fils soumis et obéissant" est tout désorienté. A propos de participation à la guerre, chose étrangère à la religion s'il en est, il n'ose formuler une pensée à moins que le clergé ne la lui soufflé.

Et dans sa soif de savoir, voici les questions qu'il pose à M. Joseph Bégin de la "Croix":

"Je veux savoir si, oui ou non, moi, mes frères et mes amis, nous devons nous enrôler. Mon guide suprême, le souverain pontife, est muet; mon archevêque me dit: "C'est un devoir sacré de partir"; Bourassa, Lavergne et tous les prêtres que je connais — est-ce ma faute si je n'en connais pas d'autres? — me disent: "C'est un devoir sacré de rester".

"Autre question: devons-nous sou-

rire?"

"Même réponse inconciliable. Alors que faire?"

Que faire? Mais, tout simplement, pauvre ramolli, te poser la question à toi-même, réfléchir et étudier le principe en jeu, non pas à la hâte des dogmes ou des opinions épiscopales ou autres, mais à la simple lueur de ta raison à toi.

Sois un homme, que diable! Et dire que cette mentalité de chien couchant, c'est la mentalité de toute notre race.

PETRI D'HYPOCRISIE

Around d'un article du "Nationaliste": "Derrière les curés"

La plaie de notre politique --- Quand cela cessera

Il nous est assez difficile de laisser passer inaperçu l'excellent article du "Nationaliste" de dimanche dernier: "Derrière les curés".

M. Pierre Labrosse, pseudonyme sous lequel s'abrite M. Georges Pelletier, de la rédaction du "Devoir", et directeur du "Nationaliste", y dénonce vigoureusement l'hypocrisie des politiciens rouges ou bleus qui cherchent à s'abriter "derrière les curés" au sujet de la participation du Canada à la guerre, et il sourit en voyant la "Patrie", le "Canada" et le "Soleil", journaux dont les maîtres ne sont pas si dévotés que cela, attaquer le "Devoir" à coups de mandements et tenter de prouver que le "Devoir" est en révolte contre les autorités religieuses. Puis, élargissant son sujet, le "Nationaliste" brosse à larges traits le tableau des politiciens de toutes couleurs qui ne semblent avoir en politique qu'une raison d'être: paraître aux curés et qui, au fond, s'en moquent et n'agissent ainsi que par intérêt. Et ce qu'il y a d'amusant, c'est que tous ces néophytes étaient, hier, des libéraux avancés qui ne pressaient guère l'intervention du clergé en politique.

Aujourd'hui ça fait leur affaire: "Vivent les curés", mais demain... L'article est à point et il lève le voile sur une des plaies de no-

tre politique: l'hypocrisie et l'exploitation du sentiment religieux que le "Pays" a si souvent dénoncés. Nous pensons sur ce point exactement comme le "Nationaliste" et rien ne nous dégoûte comme de voir tels ou tels politiciens s'abriter sous le manteau de la religion, se scandaliser de mots qu'ils auraient applaudis dans une autre bouche ou dans une autre circonstance, exploiter les sentiments religieux du peuple, flatter basement le clergé — quand nous savons parfaitement à quoi nous en tenir sur les principes véritables de l'individu si encore nous n'avons pas en mains la preuve absolue de sa malhonnêteté.

Le "Nationaliste" prétend que c'est un scandale qui dure depuis dix-huit mois. Oui, s'il ne s'agit que de la question de la participation à la guerre, mais c'est un scandale qui dure depuis toujours dans notre province, qui dure depuis que les curés se mêlent de politique. Ceux qui veulent arriver flagoramment cette influence, et comme notre peuple est fielle de préjugés, ils les exploitent; il faut passer pour dévot, parce que si on n'est pas dévot, le clergé voit tous les candidats à quelque chose, c'est donc l'écllosion de l'hypocrisie la plus rampante, la plus honteuse, conséquence logique de

l'intervention, continuelle partout et toujours du clergé. Sans remonter plus haut dans l'histoire contemporaine, la lutte qui s'est faite autour des écoles du Manitoba fut une gigantesque exploitation de préjugés. C'est au nom de la religion, au nom des évêques, à coups de mandements que s'est faite l'élection de 1896. Vit-on jamais gens plus catholiques, plus dévots que les bleus de ce temps-là? Et les libéraux furent-ils assez dénoncés?

Mais tout cela n'était qu'hypocrisie et cette dévotion extrême n'était qu'un moyen pour les conservateurs de se maintenir au pouvoir. Et la preuve, n'est-ce pas la conduite même du parti conservateur en 1911, lorsqu'il retourna au pouvoir, dans l'affaire des écoles du Keewatin? L'"Événement" qui avait vilipendé les chefs du parti libéral au nom de la religion, pendant vingt ans, ne trouva rien de plus beau que la conduite de ses maîtres.

Hypocrisie toujours et sinistre bouffonnerie!

L'"Événement" continue aujourd'hui le même jeu quand il se scandalise de l'attitude de M. Bourassa au sujet de la participation à la guerre et qu'il lui oppose des mandements, quand il se voile la face en entendant telle tirade de M. Armand Lavergne au sujet du chapeau de cardinal si ardemment désiré par l'archevêque de Montréal et qu'il

l'appelle le détracteur de Mgr Bruchési.

Et vous rappelez-vous le "Soleil" se scandalisant des articles du "Pays", il y a cinq ou six ans, quand nous demandions l'instruction obligatoire et un ministère de l'instruction publique? Que de sincérité, n'est-ce pas? Nous n'éitions que des radicaux, nous ne songions qu'à nuire à l'Eglise.

Quinze jours après, le "Soleil" recevait un joli coup de crosse sur les doigts pour mauvais esprit dans ses relations avec l'"Action Sociale".

Et n'est-ce pas grotesque que de voir le "Canada" devenu dévot à son tour, glapissant parce que les curés recommandent en chaire le "Devoir" "qui s'est mis en révolte contre nos autorités religieuses"? Et la "Patrie" donc? Ah! celle-là a poussé l'hypocrisie jusqu'à des limites inconnues. Le journal de Beaugrand couchant avec l'"Action Catholique", il faudra avoir vu ça. Toutefois, le "Nationaliste" et le "Devoir", passant un jour le long d'un pré de moines, n'y ont-ils pas tordu la largeur de leur langue? Nous n'oserions le nier. Qui ne se rappelle les appels aux préjugés lancés par ces journaux contre des hommes politiques accusés de faire partie de la franc-maçonnerie? Était-ce beaucoup plus sincère que les appels aux préjugés de l'"Événement"? Je ne le crois pas, d'autant moins qu'il y avait

des francs-maçons dans l'entourage immédiat du "Devoir" et que cela ne scandalisait ni M. Bourassa, ni M. Héroux, ni même M. Pelletier.

Hypocrisie là comme ailleurs dans le but de paraître dévot et de gagner la faveur du clergé.

De l'hypocrisie dans ce pays, il y en a partout, nous en sommes imprégnés, le caractère de la race en est pétri. Les politiciens s'imaginent que le clergé est la grosse influence à ménager, de là complaisances, faveurs et courbettes.

Et le scandale dénoncé par le "Nationaliste" des politiciens de toutes couleurs s'abritant sous la soutane des curés n'est pas près de finir. Nous aurons ce spectacle d'hypocrisie devant les yeux pour de longues années encore, à moins que le clergé ne consente à se retirer complètement de la politique, ce qui n'est pas probable.

C'est tellement humain de faire valoir sa petite influence, d'indiquer à Baptiste que tel candidat fait partie des congrégations pieuses de la paroisse, par conséquent qu'il est mieux que tel autre. Il est vrai que ce régime-là nous a valu un Giroux, recommandé en chaire par les Oblats, un Therrien, marguillier de sa paroisse, un Hébert, candidat des Jésuites, un Ménard, chevalier de Colomb et membre de l'A. C. J. C., un Bastien, marguillier en charge et que d'autres.

Qu'importent les désastres du régime... si l'esprit est bon. Vous verrez où cela nous conduira.

NEW BIRKS BUILDING Phillips Square BUREAUX A LOUER

Ces bureaux n'étant pas très profonds ont tous des fenêtres sur l'extérieur avec une lumière de premier ordre. Il n'y a pas d'édifice mieux éclairé dans toute la ville. Edifice absolument à l'épreuve du feu. Taux d'assurance les plus bas à Montréal.

Les ascenseurs fonctionnent virtuellement à toutes les heures excepté le dimanche.

Salles de toilette sur chaque étage. Chaque bureau peut être pourvu d'eau chaude et d'eau froide.

Il y a des tubes postaux (Mail chutes) à tous les étages et les lettres sont faites régulièrement.

Il y a un excellent service de conciergerie et de la plus haute efficacité.

On peut avoir un bureau à partir de \$25 PAR MOIS

Trois magasins à louer sur la rue Cathcart à des prix très attrayants.

On peut également avoir plusieurs bureaux très conviviales dans le Birks Building à partir de \$15 par mois.

Pour plus de détails s'adresser au gérant de l'édifice au bureau de

HENRY BIRKS & SONS, Limited 14 Phillips Square, Montreal

DANS LES COULISSES

C'est là que se fait la lutte contre le projet de loi du scrutin ouvert

ON N'OSE PAS RECLAMER OUVERTEMENT LE DROIT A L'INTIMIDATION

Les pressions faites sur le premier ministre

LE "PAYS"
 Rédacteur en chef: ROGER VALOIS.
 Le "Pays" est publié par la Société Anonyme d'Imprimerie.
 Bureaux: 94, NOTRE-DAME OUEST.
 Téléphones: MAIN. 6765
 REDACTION MAIN. 6765
 ADMINISTRATION MAIN. 3657
 Prière d'adresser toutes correspondances comme suit:
 LE "PAYS"
 Casier postal 2020
 MONTREAL.

PROGRES
 On est donc moins imbécile et moins naïf à Rimouski qu'aux Trois-Rivières. Le "Progrès du Golfe" de Rimouski vient de publier le délicieux conte d'Alphonse Daudet: le Curé de Cucugnan, et il ne s'est pas cru obligé pour ne pas effaroucher la pudeur des Canayens de changer Cucugnan en Coucugnan. Allons! c'est un progrès.

PETIT MOYEN
 La "Vérité" trouve que le scrutin secret est un "petit moyen" pour empêcher le peuple de voter la prohibition. Sans doute, on ne peut tous avoir de "grands moyens" comme l'influence indue, par exemple, qui permet à des curés de conduire leurs paroissiens comme des veaux au bureau de votation.

ELLE N'OSERAIT.
 Le "Devoir" proteste parce que le "Star" de Toronto, dans la liste des journaux quotidiens qui ne publient pas d'annonces d'alcool, a omis le nom du "Devoir" et de l'"Action Catholique".
 Est-ce que le "Devoir" ne publie pas des annonces de bière? L'"Action Catholique" n'oserait en tous cas, elle laisse cela à la "Semaine Religieuse" de Montréal.

ILE SE GENENT.
 Les dépêches nous apportent l'écho d'un joli scandale politique dans la Saskatchewan, scandale qui éclabousserait jusqu'au premier ministre.
 Sans vouloir nous prononcer sur la culpabilité des accusés, nous ne pouvons pas toutefois ne pas faire la remarque que tant que les "boodlers" ne seront pas jetés en prison, nous aurons toujours des scandales à foison. Jamais un "boodler" n'a été condamné au Canada. Aussi faut-il voir comme ils se gênent!

LE CENTRE DU MONDE.
 Une critique théâtrale anglaise du "Star" vient de découvrir le théâtre français à Montréal et il s'agit de dire que rien ne fut joué avant lui. Sa critique des "Deux Noblesses" de Lavedan nous apprend que c'est la première des oeuvres de Lavedan qui ait été jouée à Montréal. Allons donc! Et le "Duel" que nous avons entendu dix fois à Montréal, aux "Nouveautés" et au "National"? Et "Sire" qui fut donné à l'"Académie"? Et le "Marquis de Priola" et le "Prince d'Aurée" et "Catherine" qui tirent tour à tour l'affiche aux "Nouveautés"? Et "Servir" qui fut monté au "National"? Et je n'affirmerais pas que c'est tout.
 Une autre fois, parlant de Paul Hervieu à l'occasion de sa mort, le même critique affirmait qu'aucune oeuvre d'Hervieu n'avait été jouée à Montréal, sauf je ne me rappelle plus laquelle en anglais. Le critique du "Star" est aussi renseigné sur Hervieu que sur Lavedan, car nous avons entendu à Montréal et en français, les "Tenailles", le "Réveil", la "Course du Flambeau", le "Dédale" à tout le moins. Il se peut que j'en oublie.
 Sans doute, ce critique est bien intentionné, mais encore ne faudrait-il pas qu'il se prenne pour le centre du monde.

Le "Devoir" du 18 février, publiait la petite note suivante qui est tout un aveu:

Honneur à S.-Paul l'Ermitte, qui a voté, le 16 courant, la prohibition, librement et vaillamment, sans retraite préparatoire, presque à l'unanimité, quatre votes NON, seulement.

Librement et vaillamment, sans retraite préparatoire. Est-ce à dire que s'il y avait eu retraite préparatoire, la liberté n'eût été qu'un vain mot? On le croirait.

Admettons plutôt que les mots ont dépassé la pensée du rédacteur du "Devoir", car au "Pays", nous ne nous offusquons pas de ces retraites. Nous disons même que personne n'a le droit de s'y opposer, à la condition toutefois que les prédicateurs n'aillent pas s'emballer au point de prétendre que la religion oblige les catholiques à voter pour la prohibition ou au point d'affirmer que voter contre la prohibition est un péché mortel.

En un mot, nous ne demandons aux prédicateurs que de respecter la liberté de leurs auditeurs et de ne pas profiter de leur ignorance pour les influencer ou les induire en erreur.

Dans la campagne de prohibition qui se poursuit en ce moment, les prédicateurs ne sont pas aussi scrupuleux que cela,

nous le savons, mais malgré l'abus des retraites préparatoires, nous admettons quand même qu'en principe, nous ne pouvons nous y opposer.

Mais nous ne pouvons dénoncer assez énergiquement les tentatives d'influence indue qui se sont répétées partout ou presque partout, et nous croyons qu'il est du devoir de nos gouvernants de protéger autant que cela est en leur pouvoir les électeurs contre ces attentats. N'est-ce pas un inqualifiable abus de voir, dans un pays libre, des prêtres jeter du haut de la chaire l'anathème aux adversaires de la prohibition, menacer les populations ignorantes des punitions du ciel si elles ne votent pas la prohibition? Et comment qualifier l'audace des curés de paroisse qui s'en vont jusque dans les bureaux de votation intimider les électeurs par leur présence et les forcer à voter de la façon qu'ils veulent? Si la loi est impuissante dans le premier cas — et nous ne sommes pas prêts à l'admettre, car il y a le jugement de l'hon. juge Letellier — elle doit intervenir sans faute dans le second et donner à l'électeur pleine et entière liberté de voter selon sa conscience. Pour cela, il suffirait de faire disparaître

la possibilité de cette intimidation en établissant le scrutin secret pour ces référendums sur la prohibition comme pour les élections ordinaires.

Il y a actuellement devant la législature un projet de loi qui pourvoit à cela. C'est un bill qui devrait être adopté sans la moindre discussion, car nous ne voyons vraiment pas quel argument on pourrait apporter en faveur du scrutin ouvert. On ne peut toujours pas réclamer le droit d'intimidation, on ne peut pas non plus arguer que la prohibition recevra du fait de cet amendement un coup sérieux, car, en définitive, le référendum a été inventé pour connaître l'opinion des électeurs, et je ne vois plus son utilité si l'électeur est forcé de se prononcer de telle façon plutôt que de telle autre.

Toutefois il ne faut pas compter que le projet de loi sera adopté sans lutte; l'élément réactionnaire ne consentira pas à perdre, sans coup férir, son plus bel atout, sa plus belle chance de succès, mais la lutte se fera dans les couloirs et je sais des dévots qui sont de maîtres coulisseries.

Déjà la "Vérité" a lancé une botte à M. Robert, de Rouville, qui est le parrain du bill; ce n'est pas tout et l'on peut être

certain que les plus réactionnaires parmi les députés vont tenter de tordre le cou à cette mesure de liberté. Que fera le gouvernement? Je l'ignore, mais c'est autour de Sir Lomer Gouin que se fait la bataille depuis quelques semaines, et l'on voudrait bien qu'il usât de son autorité pour faire tuer le bill.

Sir Lomer n'a pas bronché, n'a rien promis et l'on a tout lieu de croire qu'il s'imagine avoir fait sa part de concessions aux prohibitionnistes et qu'à la vérité, il sent que ce serait bien extraordinaire de voir le chef d'un parti qui se proclame libéral se refuser à une mesure aussi sensée, aussi juste, aussi libérale.

Quant à la députation, elle est elle-même trop libérale — beaucoup plus qu'on ne croit — pour tolérer que les électeurs soient ainsi soumis à une tutelle odieuse, et nous la croyons presque entièrement favorable au bill Robert.

Nous comptons donc que ce bill sera bientôt loi.

Ensuite nous suivrons avec une curiosité encore plus grande la campagne de prohibition. Aura-t-elle les mêmes résultats avec le scrutin secret qu'avec le scrutin ouvert?

Nous avons hâte de voir cela.

Attitude inexplicable

LA FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LE CLERGE

A propos de Mgr Roy

Avec l'émerveillement d'une mère qui vient d'entendre son petit balbutier ses premiers mots, M. Gouin se réjouit que la Chambre en soit rendue à discuter le bill de la fusion des commissions scolaires, dont l'opportunité vient de nous être si clairement démontrée grâce à l'oeil d'Argus du "Pays". Vraiment, c'est à n'y pas croire, qu'après cinq lustres de régime libéral, nous ayons fait ce pas de coq! Il nous semblerait à nous que l'heure était arrivée de nous révolter devant l'état de choses actuel, après les scandales tous plus épiqués les uns que les autres, mis au jour depuis quelques années. A chaque petite enquête dirigée par le "Pays", lorsque du revers de son ongle, il faisait saillir les couvercles de ces petites boîtes à surprise, quelque polémique aux doigts comme au bec érochus, lui sautait au visage et ma foi! il est resté baba comme s'il avait vu soudain un diabolotin sorti de l'eau bénite.

Comment se serait-il imaginé qu'à l'ombre des sacristies, sous l'oeil de Dieu, des doigts, habitués à égrener des ave, auraient détourné de leurs fins légitimes les

VOYEZ-VOUS ÇA ?

Pour la deuxième fois, la "Patrie" nous parle de la création probable d'un ministère de l'instruction publique. Veut-elle faire pleuvoir les faux cablogrammes sur Québec? Ou quel castor veut-elle ainsi empêcher de dormir?

Un ministère de l'instruction publique créé par le parti libéral? Allons donc, oublierait-on par hasard que le "Pays" a été excommunié par les libéraux justement parce qu'il réclamait l'exécution de cette promesse du parti? Et puis, voyez-vous la tête du "Soleil" défendant ce projet qu'il a combattu? Car il le défendrait et le "Canada" aussi et toute la presse servile.

deniers des contribuables et que les billets de banque hypnotisés par quelque criminel désir se seraient d'eux-mêmes faufilés dans les goussets d'administrateurs infidèles!

Quelques âmes bien nées s'indignent contre des malversations de ces bons apôtres que de l'ingratitude du "Pays" dans ces huis-clos bémols fermés aux profanes: "Il avait bien besoin cet intrus d'aller écornifiler par là..." Ne voilà-t-il pas que nous allons être forcés d'agir! On ne peut pourtant pas laisser de tels actes de banditisme se produire sans avoir l'air de nous étonner. Puisqu'on ne permet pas aux détresseurs de trains, aux voleurs de grand chemin d'opérer impunément sous nos yeux, pourquoi laisserait-on les commissions scolaires accomplir en plein jour leur trafic honteux, leurs spéculations hasardeuses?

Le siècle est passé où les criminels trouvaient droit d'asile dans le temple. L'esprit des temps nouveaux veut que la moins qu'aillent on trouve de ces hommes tarés qui sont les opprobes de notre nationalité. Les âmes pénétrées d'un vrai sentiment religieux sont blessées au plus intime d'elles-mêmes, quand elles voient se profiler sur la nef sainte l'ombre de ces oiseaux de proie et leur délicatesse souffrir du hideux contact de cette racaille. Croyez-le bien, ceux qui demandent qu'on fasse le mystère sur ces tripotouillages dévots ne sont pas des consciences timorées! Nombre de prêtres n'aspirent qu'à être délivrés de ces responsabilités qu'on les force souvent à endosser en dépit de leur répulsion souvent irrésistible contre le vil métal. Ils sont présidents obligés de ces commissions, mais ils sont surtout la façade dont s'honorent nombre de concussionnaires et d'agioteurs sans vergogne. Leur imprudence et leur bonne foi leur ont joué maints tours dangereux où ils ont failli faire des aéroces irréparables à la sainteté de leur soutane.

Une chose me surprend, c'est que la demande de la fusion des commissions scolaires n'émane pas du clergé. Un prélat, comme Mgr Archambault qui, dans une lettre pastorale restée célèbre, prêchait avec tant de conviction émue, le détachement des choses de ce monde, donnerait sans doute une entière adhésion au bill préconisé par le "Pays". N'est-ce pas ceux

dont le royaume n'est pas de ce monde qu'on devrait voir réfractaires à l'administration de la chose publique pour laquelle ils n'ont aucune compétence? L'expérience de ce pauvre curé de Saint-Jean-Baptiste, doué d'excellentes intentions et du plus ardent patriotisme et dont l'ingratitude a causé la ruine de sa paroisse et le désespoir de nombreuses familles, est là pour nous dire qu'on ne peut être à la fois un homme de prière et un homme d'action, un saint et un financier. Il y a là une antithèse de mots révoltants, un accouplement bizarre d'idées qui se combattent en s'abaissant, si bien qu'on refuserait de croire à la charité, au dévouement d'un prêtre qui aurait acquis son million. Cette inaptitude, le manque de sens divinatoire caractéristique du financier et qu'on ne trouve pas dans le prêtre, nous semble chez ce dernier le signe de prédestination, et nous lui savons gré de redouter l'atouchement impur de l'or. Le curé Lecourt jouirait d'une réputation enviable de vertu et de désintéressement s'il n'avait cédé à la tentation de brasser des affaires et d'être tout à la fois le pasteur et le banquier de sa paroisse. Outre les faits de notoriété publique, combien d'autres pour n'avoir qu'effleuré ces débentures dont l'atouchement comme certains insectes laisse aux doigts une fine poussière empoisonnée seront soupçonnés par l'opinion publique d'être de connivence avec les malversateurs et verront leur prestige s'amoindrir jusqu'au jour où leur ordinaire les enverra dans quelque lointaine paroisse expier le crime de ceux qui se cachait derrière leur soutane pour voler sans exciter la défiance? Je ne m'explique pas l'attitude de l'évêque Roy.

Un jour, une catastrophe éclatera comme une bombe et à l'instar de cet échevin innocent mais surpris avec autre chose à la bouche qu'une succette et une bouteille à trois heures du matin, quelque prêtre victime d'apparences mensongères, de preuves, de circonstances fausses, se verra confondu avec des coupables peut-être même assez malins pour se dégager du châtimement, tandis que lui pris au piège de sa candeur et de son inconscience portera la honte des exploités et des coquins.

C'est ce que personne ne veut comprendre. Devrons-nous dire

pourtant que nous pourrions citer des cas où cela s'est vu?

Qu'importe! Mgr Roy parle de déclarer la guerre à l'élément laïque si on ne laisse pas le clergé maître absolu dans les commissions scolaires.

Mais Mgr Roy lui-même est un exemple frappant de tout ce que nous disons. Qui osera prétendre que Mgr Roy ne serait pas mieux vu de toute la population catholique s'il ne s'était jamais mêlé de questions scolaires? S'il n'avait pas été président de la Commission des Ecoles lors de l'affaire Giroux, jamais peut-être sa vulerie, son défaut de caractère, son incompetence, sa suffisance, sa naïveté même n'auraient été mises à nu. Mais ce monsieur se croyait bâti pour les grands rôles. Les contribuables savent aujourd'hui à quoi s'en tenir.

Fantasio

Tribune Libre.

UN "JOB" D'INSPECTEUR D'ECOLE.

Québec, le 15 février 1916.
 Monsieur le rédacteur du "Pays"
 Vous avez publié, il n'y a pas si longtemps, quelques lettres d'un nommé "Benjamin" où il montrait comment on entend ici à Québec, les intérêts de notre jeunesse au point de vue de la bonne gestion des finances. Vous vous êtes fait par là, l'écho d'un grand nombre de mécontents et de pères de famille indignés du sans-gêne de nos Commissions scolaires. Veuillez je vous prie, faire connaître à vos lecteurs que M. l'abbé Lapointe qui fut récemment bombardé inspecteur supplémentaire des écoles, a rédigé son rapport, lequel n'a été communiqué qu'à un petit nombre de personnes sûres, discrètes

ORGUE AUTOMATIQUE BELLOLIAN

Magnifique caisse artistique en noyer, 18 jeux, pédales d'expression. Magnifique tonalité d'orgue.
 Joue à la main ou avec rouleaux.
 A peu près parfait.

A coûté \$600. Maintenant \$150
 Payable \$20.00 comptant et \$8.00 par mois.

La plus grande maison de pianos à Montréal.

LAYTON BROS.

550 Rue SAINTE-CATHERINE OUEST
 Disques de Phonographes Edison à aiguille diamantée

Maison à vendre

RUE FORT, PRES DE LA RUE BAYLE

Un logement contenant sept pièces et situé sur un terrain d'une superficie d'environ 2,700 pieds carrés. Pourra être occupé le 1er mai. Pour plus d'informations, s'adresser à

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY
 EDIFICE TRANSPORTATION
 120, Rue St-Jacques, MONTREAL.

Avez-vous goûté la
NOUVELLE BIÈRE NELSON
 ELLE EST A SE FAIRE TOUTE UNE REPUTATION
 L'une des meilleures bières brassée à Montréal.
 Brassée par LAURIN & LEMIRE
 Bell Tél. Est 2499. 222c Amherst, Montréal.
 Succursale à Coteau Station

pour vos impressions, appelez **Main 1698**

et converties depuis longtemps au système qui domine chez nous. Ce rapport le public n'en aura jamais connaissance et pour cause.

D'ici au mois de juin, M. Lapointe n'aura plus rien à faire qu'à toucher ses appointements mensuels, tâche à laquelle il ne s'attachera pas et où il apportera toute la conscience qu'il ne peut pas mettre à remplir des fonctions qui lui sont totalement étrangères.

Bien à vous,
 Jean PIERRE

LES PROPHETIES DU CURE D'ARS.

L'abbé Jean-Baptiste Vianney, qu'on appelle aussi le bienheureux curé d'Ars, a prophétisé non seulement la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine, mais la guerre actuelle et ses heureux résultats.

Voici la prophétie concernant 1870:
 Il y aura une guerre avec l'Allemagne. Elle sera très mal conduite du côté des Français qui seront vaincus. La France perdra deux provinces.

Et voici celle qui concerne les événements d'aujourd'hui et de demain:
 Plus tard, il y aura une autre guerre avec l'Allemagne. Elle sera mieux conduite que la première. Oh! les petits Français, comme ils se battent bien!... On laissera les Allemands pénétrer en France, mais on se réunira derrière eux. Ils seront battus, et de tous ceux qui seront entés en France, il en restera très peu dans leur pays. Alors la France recouvrera ce qu'elle avait perdu et quelque chose de plus.

Et maintenant, si vous voulez savoir l'origine de ces textes, sachez qu'ils ont été recueillis en 1862, à Ars même, trois ans après la mort de l'abbé Vianney, par Mgr Perriot, directeur de la "Revue du clergé", et homme digne de foi, qui les communiqua au chanoine Domgréa, qui les com-

muniqua à Mgr Chapon, évêque de Nice, qui les communiqua à notre confrère M. Robert de Souza, qui les communiqua à l'Éclair de Nice, qui nous les communiqua, à nous qui nous les communiquons...
 (De "Paris Midi")

GALLIENI ET L'ANGLETERRE
 Le général Gallieni a une très haute autorité en Angleterre. Elle tient à de grandes et à de petites causes.

L'une d'elles est qu'il connaît parfaitement l'anglais. L'apprenti à Madagascar.
 Des Quakers!... Du moins en partie.

Il tint, sitôt dans cette colonie, à se perfectionner dans cette langue parce qu'elle est la langue coloniale du monde et qu'à Madagascar il avait des missions anglaises à considérer, à étudier, et... à diriger.

Quant à la colonie britannique prit congé de lui lors de son départ de Madagascar, elle eut le grand plaisir de l'entendre répondre en anglais.

LES DEUX PERES
 Quand M. Denys Cochin entra de Grèce, il estima nécessaire d'obtenir le conseil des ministres sur les détails de son voyage.

Il eut, lors, à conter son entrevue avec la Reine Sagesse. Celle-ci, impériale, l'interrogea sur sa famille, et le baron Cochin ayant parlé de l'une de ses filles qui était au couvent, la reine lui demanda comment un ministre de la République pouvait avoir une fille religieuse.

"Elle avait l'air de me le reprocher!" dit honnêtement M. Denys Cochin à ses collègues.
 — Comment, s'écrie M. Combes indigné: est-ce que ce n'est pas le droit de tout le monde?
 (Du "Cri de Paris")

DE SUPERBES AUBAINES !!!

Piano Carré Très petit format. Un PEU USAGÉ.
PRIX TRES BAS

Aussi escompte de 20 p.c. sur les
Fameux Pianos Ennis ET New Scale Williams
 CONDITIONS DES PLUS FACILES
J. A. HURTEAU & CIE, Limitée
 316 rue Ste-Catherine Est, Montréal.

LES MEILLEURS ARTISTES

Sont unanimes à déclarer que les
Célebres Phonographes 'Pathé'
 Sont les plus parfaits en tonalité.
 CONDITIONS DE PAIEMENT A PORTEF DE TOUTES LES BOURSES.

J. A. HURTEAU & Cie Limitée
 316 RUE SAINTE-CATHERINE EST, MONTREAL.

UN grand nombre de personnes se plaignent de ne pouvoir trouver le "Pays" dans les dépôts,

particulièrement dans les banlieues où les marchands de journaux sont assez généralement sous la férule. C'est pourquoi nous avons organisé un service spécial qui nous permettra de faire distribuer le "Pays" par la première maille du samedi, de sorte que tous les abonnés de la ville où la distribution se fait par facteurs, recevront notre journal vers les neuf heures le samedi matin.

Envoyez \$2.00

prix de l'abonnement et vous recevrez le "Pays" pendant un an chez vous à Montréal.

Remplissez le coupon ci-joint :

Monsieur le gérant du "Pays" MONTREAL

VEUILLEZ TROUVER CI-INCLUS MON CHEQUE AU MONTANT DE \$2.00 POUR UN AN D'ABONNEMENT A VOTRE JOURNAL.

Ecrire lisiblement.

RICHHELIEU

TABAC A FUMER

Manufacturé par La Cie B. HOUDE, Limitée, Québec.

Pavillon en Satin dans les Paquets

BARRES ET WAGNER

Peut-on admirer encore Wagner et rester bon Français ?

M. FREDERIC MASSON, M. CAMILLE SAINT-SAENS ET M. MAURICE BARRES NE LE CROIENT PAS

La réponse de M. Paul Souday, le grand critique français

Il y a plusieurs mois déjà que M. Maurice Barrès avait publié à l'«Echo de Paris» un article où les admirateurs de Wagner et de Nietzsche étaient accusés d'avoir «trahi le cause de la France». Une imputation si injurieuse avait vivement ému nombre de lecteurs de M. Maurice Barrès, qui goûtaient fort son talent, mais qui avaient aussi une profonde admiration pour Wagner, voire pour Nietzsche, et n'en gardaient pas moins la prétention d'être de bons Français. Sur ces entrefaites, M. Frédéric Masson leur avait décoché ce verdict: «S'ils sont conscients, qu'on les fusille! S'ils sont inconscients, qu'on les enferme!» Et M. Saint-Saëns, qui avait attaché le grelot, si j'en crois l'admirable article de M. Jacques Maritain sur «le cas Wagner», paru dans le «Mercure de France» du 1er mai 1915. — M. Saint-Saëns continuait à imprimer ses diatribes contre le wagnérisme et les wagnériens, sous cette aimable rubrique: «Germanophilie».

Ainsi, quoique ne considérant pas les «Maîtres Chanteurs» comme une «miserable rapsodie», selon l'heureuse formule de M. Masson, était un germanophile, un traître, et devait, après examen de son état mental, être enfermé ou fusillé! Les violences de M. Frédéric Masson faisaient rire, à cause de son incompetence et de son impulsivité manifestes; celles de M. Saint-Saëns faisaient sourire, pour un motif très différent. Seul, M. Maurice Barrès, qui ne pouvait être confondu ni avec l'un ni avec l'autre, sachant de quoi il parle, et maître de sa plume, ni avec l'autre puisqu'il n'a aucun intérêt personnel dans l'affaire, avait réussi à être vraiment blessant. (Des misères analogues de quelques seigneurs d'importance moindre faisaient simplement hauser les épaules.)

Etait-il possible que M. Barrès eût réellement voulu lancer un tel outrage à nombre de ses compatriotes, dont beaucoup étaient de ses plus vieux amis littéraires, ou même de ses amis personnels? Ou bien cette horrible phrase lui avait-elle échappé dans la fièvre de l'improvisation et des circonstances, et ne dépassait-elle point sa pensée? Il n'était revenu, je dois le dire, que M. Barrès voulait

s'expliquer à ce sujet, c'est-à-dire, sans doute, atténuer ses expressions, les interpréter dans un sens qui ne menaçait point du peloton d'exécution M. Vincent d'Indy, par exemple, et ses nombreux disciples. (On sait que M. Vincent d'Indy, patriote ardent, ancien combattant de 1870, d'ailleurs monarchiste et catholique, mais homme juste et musicien impartial, n'a pas hésité à prendre publiquement la défense de Wagner, il y a six ou sept mois, dans une conférence qui a été publiée à la «Renaissance».)

Après les bruits qui avaient couru sur les intentions de M. Barrès, c'est avec stupeur qu'un lieu de l'explication attendue, on a vu paraître, dans le «Correspondant» du 25 décembre 1915 une contribution de l'auteur du «Jardin de Béatrice» à une enquête de M. Alphonse Sèche, où se retrouve ce certain ouvrier français, en adoptant le marxisme, certains amateurs, en se livrant aux rêves wagnériens, d'autres curieux en applaudissant les délires de Nietzsche, ont trahi la cause de la France! Il est évident que M. Alphonse Sèche n'a pas reproduit ces déclarations sans l'autorisation de M. Maurice Barrès, lequel ne les a pas désavouées. Alors, faut-il donc les tenir pour définitives et perdre tout espoir de rectification ou d'atténuation? Ce serait grand dommage — pour M. Barrès.

M. Victor Snell, notre confrère de l'«Humanité», qui est un fureteur, a découvert et malicieusement publié que le nom de M. Maurice Barrès se rencontre deux fois — ce qui exclut l'hypothèse d'une simple curiosité — en 1891 et en 1892, sur la liste des Français qui ont assisté aux représentations de Bayreuth. (Voir le «Voyage artistique à Bayreuth», par Albert Lavignac.) Et Snell cite des fragments magnifiques du morceau intitulé «Le Regard sur la prairie», qui est daté d'août 1892 et a peut-être été écrit à Bayreuth même. (Voir «Du sang, de la volupté et de la mort») C'est une des pages les plus enthousiastes qui aient été écrites sur «Parsifal».

Après avoir fait mention de «traits sublimes qui nous faisaient palir de plaisir», M. Barrès indique comme point culminant du drame la scène où Kundry s'accoude sur la barrière et, silencieusement, contempe la prairie. «Immortelle minute, s'écrie-t-il, bénéficie qui ne saurait se perdre, point suprême où se dissipe tout notre émoi voluptueux pour que nous soyons exténués de sublime!» C'est, on le sait, l'instant où l'orchestre joue l'«Enchantement du vendredi saint». Pour suivre son développement lyrique, M. Barrès compare cet Enchantement du vendredi saint au Phédon et au récit évangélique du «jardin des Oliviers»: il range Wagner à côté de Socrate et de Jésus-Christ.

J'avouerai, moi, vieux wagnérien incorruptible, que j'estime qu'il exagère un peu. Parsifal est assurément un chef-d'œuvre; mais c'est une œuvre d'art, et malgré sa pure beauté, je n'y aperçois ni une philosophie inédite, ni une nouvelle religion. J'admettrais que l'on préférât Parsifal à la messe en ré et à la Matthæus-Passion; cela se discute en tous cas, ce n'est point à Jésus-Christ ni à Socrate que je comparerais Wagner, c'est à Beethoven et à Sébastien Bach.

Si un Français qui «se livre aux rêves wagnériens» trahit son pays, nul ne l'a aussi criminellement trahi que M. Maurice Barrès. «Allons, conclut-il, allons à Wahnfried, sur la tombe de Wag-

ner, honorer les pressentiments d'une éthique nouvelle.» C'est extrêmement grave. Tandis que la plupart des wagnériens, même les plus fervents, n'attendent de Wagner que des joies esthétiques, M. Barrès veut confier à cet Allemand la direction intime de sa conscience et de ses actes! Voilà, pour le coup, de la haute trahison! Après tout, c'est peut-être à lui-même qu'il a pensé dans sa cruelle phrase, et il faut peut-être la comprendre comme une confession publique. Mais alors, qu'il sait bien entendu que M. Barrès ne parle que pour lui!

Il s'est souvent occupé de Wagner, avant et après cette crise. Dès 1885, âgé de vingt-trois ans, il annonçait en termes bienveillants, dans le quatrième et dernier numéro des «Taches d'Encre», l'apparition de la «Revue wagnérienne» de M. Edouard Dujardin. Dans l'«Ennemi des Lois», il s'étendait longuement et avec sympathie sur l'amitié du roi Louis II de Bavière et de l'auteur de Lohengrin. Dans la Mort de Venise, évocation très admirative du séjour de Wagner dans la ville des doges, où il composa une partie de Tristan et Yseult en 1857, et de sa mort au palais Vendramin en février 1883. Sans doute, M. Barrès juge Tristan splendide, mais dangereux; et il accentue ce dernier trait dans les «Amicitiae françaises». Mais son raisonnement ne tient pas, «Tristan» nous pousserait au suicide? Pas plus que Phédon à l'inceste.

Il n'y a dans cette crainte, qu'un nouveau témoignage de l'impuissance de M. Barrès à se débrouiller, à demander aux oeuvres d'art autre chose que l'impression naïve et directe qu'y cherchent les femmes et les enfants, à se constituer une vie intellectuelle et contemplative. Notons au surplus que, dans la Mort de Venise, il disait: «Je ne souhaite à personne de se soumettre aux influences de cette sublime tragédie...» Il ne le souhaitait à personne, c'est-à-dire qu'il n'en détournait pas spécialement les Français. En dépit de cette transition, son anathème de 1915 inflige un démenti à ses opinions antérieures en même temps qu'une offense à une quantité d'honnêtes gens. Pourquoi, grands dieux?

D'autre part, sans vouloir plaider pour Karl Marx, dont je n'approuve aucunement les théories, et qui m'importe assez peu, je remarque que M. Barrès l'étudiait autrefois sans aucune animosité, et même avec estime, dans l'«Ennemi des Lois», par exemple, et dans la plaquette intitulée «De Hegel aux cantines du Nord», où il dit, entre autres choses, que si Marx est hégélien. Proudhon, Taine et M. Charles Maurras le sont aussi.

Enfin, en ce qui concerne Nietzsche, ce merveilleux écrivain et artiste d'idées, zélé passionné de la culture française, voici une note de la même brochure, note qui n'est pas de M. Barrès, mais que son éditeur n'a pas insérée sans sa permission: «L'individualisme doit chercher ailleurs que chez Stirner l'expression raisonnée; Nietzsche en Allemagne, un Homme Libre et l'Ennemi des Lois en France, en sont, avec moins d'outrance, des expositions plus parfaites.» Ainsi, M. Maurice Barrès, qui dénonce en 1915 les admirateurs de Nietzsche comme des traîtres, acceptait en 1904 d'être présenté en public comme le Nietzsche français!

Paul SOUDAY.

(De l'«Action» de Paris)

LE REGIME DE LA PIPE

Il paraît que les effets de notre alliance avec l'Angleterre se manifestent jusque dans le commerce des pipes. Qu'elles soient en bois, en écume ou en terre, les pipes françaises obtiennent un succès fou en Australie, où leur importation aurait triplé depuis la guerre. Par une heureuse réciprocité, les gens qui reviennent du front vous assurent avec gravité que jamais la pipe anglaise n'a été plus en honneur dans l'armée française. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que, anglaise ou française, la pipe connaît des heures de gloire comme elle n'en eut jamais et que chez nous en particulier, elle est en train d'acquiescer tout doucement ses droits de grande nationalisation dans la meilleure société.

Est-ce à dire qu'avant la guerre elle était totalement méprisée de ceux et de celles-là mêmes qui se piquent aujourd'hui le plus volontiers d'en souffrir la présence? Non, certes, et dans plus d'une partie de chasse, dans plus d'une villégiature un peu lointaine, on pouvait, en petit comité, fumer une pipe sans trop étonner les femmes présentes.

Mais c'était... comment dire? un accessoire de décor campagnard qui supposait le grand air, les vastes horizons, avec la mer ou la montagne comme toile de fond. A la ville, elle n'eût même pas bénéficié, la pauvre pipe, si elle était apparue après le dîner, au fumoir ou dans le hall, de cette indulgence qu'on accorde aux très vieilles gens qui ont la fâcheuse manie de priser et qu'on affecte de ne pas regarder quand ils la satisfont. La tabatière, c'est rapide, discret, on tourne la tête et c'est fait, mais la pipe, sa fumée et son odeur... vraiment c'était impossible. Les rares fois du reste qu'on avait voulu la produire, l'effet avait été lamentable. Souvenez-vous plutôt de la scène où Giboyer, devant la comtesse, laisse tomber sa pipe sur le tapis, la renie avec mépris et la ramasse quelques instants plus tard avec mélancolie: «Ma pauvre pipe... décidément, je ne te ménerai plus dans le monde.»

Aujourd'hui, on peut l'y mener, et c'est la guerre, qui a changé tout cela. La pipe est immédiatement apparue comme l'accessoire indispensable du poilu, comme l'un des signes caractéristiques de cette guerre de tranchées, qui est une guerre de stagnation par excellence, où il faut user le temps de toutes les manières, où les interminables heures d'attente appellent les interminables distractions: la pipe est une de ces dernières, c'est même la seule que nos braves puissent se permettre.

Ajoutez l'exemple de l'armée anglaise pour laquelle la pipe est une sorte d'objet de culte, songez aux permissionnaires aux quels on fait fête de toutes les manières, dont on supporte avec allégresse toutes les petites manies contractées au front, réfléchissez qu'une bonne pipe, après un bon dîner, est pour eux chose divine, et vous avez plus de raisons qu'il n'en faut pour voir s'ouvrir son règne.

«LA SOBERINE»

Découverte importante
Guérit l'irrognerie, l'ébriété périodique
Nous le prouvons gratuitement
Hommes, femmes, soeurs, etc., écriviez-nous, venez nous voir.
Téléphone Est 3200
LA SOCIÉTÉ DES SPECIQUES VEGETAUX.
182 Ste-Catherine Est, — MONTREAL
Bureaux 21 et 22.

ARTHUR FOURNIER

Représentant des ventes de la Province de Québec de la
H. CORBY DISTILLERY CO., LIMITED.
Fondée en 1859.
Distillateurs de whiskeys de choix.
Bureau-Chef: MONTREAL, CANADA.
Téléphone St-Louis 4219.

Il y a mieux cependant: non seulement la pipe triomphe, mais elle est devenue élégante, chic, «fashionable», comme on eût dit jadis. Elle bénéficie, à cent ans de distance, de la même vogue que celle qui accueillit le cigare quand les Anglais, après Waterloo, l'arboraient triomphalement boulevard de Gand. Alors c'était le cigare: il était de bon ton de l'acheter chez la jolie blonde, au bureau de tabac du coin de la rue Laffite, qui vit toute la jeunesse dorée se presser à ses comptoirs, et Roger de Beauvoir proclamait: «Le cigare est la dernière parure du dandy, le cachet définitif à qui se reconnaissent les hommes élégants de notre temps. C'est à la fois le suprême bon ton et la suprême insolence, et l'on ne saurait trop recommander à qui veut être un lion d'en user et même d'en abuser.»

Que pourrait-on dire de mieux aujourd'hui sur la pipe — avec toute la différence qui sépare le cigare élégant mais pacifique, de la pipe un peu rude comme la vie des camps? Ce sera le cachet auquel se reconnaîtront ceux qui furent des poilus et qui, en allumant la leur, nous conteront quelque horrible histoire de tranchées: ce sera le suprême bon ton, parce que la pipe sera anglaise, courte et bourrée de tabac blond; ce sera la suprême insolence, parce qu'on la fumera sous le nez des femmes délicieusement flattées d'être traitées en amazones de marque. Avec le cigare, on était jadis très parisien; avec la pipe, on le redeviendra demain, mais sous une autre forme. Dans le cigare, il y avait quelque vanité, pas mal de hauteur et de la suffisance; dans la pipe, il y aura toute la simplicité un peu rude du soldat, aucune morgue et de l'intimité. Le cigare était anonyme; fumé, on le jetait dédaigneusement. La pipe sera essentielle qui dure, celle qu'on soignera avec amour, celle qui nous rappellera mille souvenirs tristes ou glorieux, celle qu'on contempera toujours avec attendrissement: «Ma vieille pipe des tranchées...» N'importe qui pouvait allumer un cigare, n'importe qui n'aurait pas la permission de sortir une pipe respectable de sa gaine de cuir; cette familiarité-là, les maîtresses de maison ne la souffriront que des vrais combattants. C'est que si, au temps de Roger de Beauvoir, il suffisait d'acheter un cigare pour devenir un lion, il faudra de notre temps s'être d'abord battu comme un lion pour avoir le droit d'«en culotter une».

(Du «Temps»).

L'oncle et le neveu

Edouard VII, s'il eût vécu, eût-il empêché la guerre de 1914? Lady Warwick l'affirme aujourd'hui dans la presse anglaise, où elle commence la publication de ses souvenirs.

Lady Warwick, qui était charmante, a pénétré dans l'intimité du feu roi, et le connaissait évidemment mieux que moi, qui ai peut-être aperçu Edouard VII cinq fois dans ma vie. Sa conviction n'emporte pourtant pas la mienne. Je crois les femmes portées à s'exagérer l'influence des personnalités sur les événements. Le roi Edouard aurait certes tout essayé pour empêcher son neveu de mettre le feu à l'Europe. Mais, lady Warwick le confirme et nous le savions, les deux hommes se détestaient. Alors, de quel poids auraient été les conseils ou même les remontrances de l'oncle?

Des gentilshommes français, qui ont vécu dans la familiarité quotidienne du roi Edouard, me le dépeignent comme prisant par-dessus tout les qualités de tact. Ceci l'avait amené à prendre les Allemands en grippe.

Par une ironie de la nature, nul n'eût le physique plus allemand qu'Edouard VII. Tel que je l'ai vu vers la fin de sa vie, aux eaux de Marienbad, avec son teint de foie gras, son cou court et replé, son torse obèse et ses gros yeux saillants, on eût juré un riche banquier israélite de Francfort, expiant une vie de bureau et une table trop succulente. Je connais au moins deux fougueux écrivains antisémites de Paris qui sont dans ce cas: on leur donnerait le dieu d'Israël sans confession. Ainsi le roi d'Angleterre, qui était le premier gentleman de son royaume, avait le désagrément de ressembler à la race la moins distinguée de l'univers. «Inde ira.»

Il n'en apportait que plus de soin à faire observer autour de lui, et à son égard, l'art des nuances. A Londres, membre d'un club où il laissait Sa Majesté au vestiaire, et exigeait qu'on le traitât comme n'importe quel particulier, il fumait certain soir dans un large fauteuil de cuir rouge, près de la cheminée, savourant un instant de solitude, quand un lord installé dans le fauteuil voisin, désireux de commander un whisky, le pria d'appuyer le doigt sur le bouton électrique de la muraille, pour appeler un valet. Entre clubmen, on se rend de ces petits services.

Le roi, sans surveiller, sonna.

mais, quand le valet se présenta: —Faites avancer la voiture de lord S...! ordonna-t-il tranquillement.

Et lord S... n'eut autre chose à faire qu'à se lever et à partir. Le lendemain, il recevait une lettre du secrétaire du club lui demandant de vouloir bien donner sa démission.

Je conte ce trait, parce que je le crois inédit. On en citerait cent autres. Edouard VII exérait les agités mal élevés, les importants et les importuns. Autant de motifs de mésintelligence et de désaccord avec le kaiser et ses rudes officiers prussiens. Non, Décidément, lady Warwick s'illusionne, ce n'est pas lui qui aurait arrangé les choses.

Maurice de WALEFFE.

(De «Paris Midi».)

(*)

PARC SOMMER

Avec les petits animaux instruits de la troupe Emmett, nous aurons un des plus beaux numéros de la saison. On verra pour la première fois à Montréal, des rats et des chats, et des chats et des chiens et des lapins fraterniser ensemble et jouer la comédie. Les trois Harrison, sont des chanteurs épatants; quant aux deux Reynolds et Eddie, ce sont des acrobates clowns pas ordinaires sur tapis et de toutes les manières. Il y aura aussi les frères Van Camp, de Bruxelles, des bicyclistes. Puis, le jeune A. Bourret, surnommé l'hercule canadien, prouvera qu'il est véritablement champion, en levant des poids énormes. Enfin, le toujours sympathique chanteur Victor Ocellier, que nous n'avons pas entendu à Montréal, depuis bien longtemps, nous prouvera qu'il n'a rien perdu de sa belle et solide voix. Ce beau programme sera encore plus intéressant, avec le concert que nous a préparé la musique du parc, sous la direction de M. Vandercloot.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avant été par le présent donné qu'un dividende de deux dollars par action sur le capital de cette institution a été déclaré et sera payable à son bureau-chef, à Montréal, et après samedi, le 1er avril prochain, aux actionnaires enregistrés à la clôture des affaires le 15 mars prochain.

Par ordre du Bureau de Direction,
A. P. L'ESPÉRANCE,
Gérant.
Montréal, le 21 février 1916.

LE «PAYS»

paraît aujourd'hui à 6 pages



CAFE SEAL BRAND

Il y a d'autres cafés -- mais -- ce ne sont pas des «Seal Brand»

En BOITES de 1/2, 1 et 2 livres. En grains — moulu — pulvérisé. Aussi moulu fin pour les percolateurs.

CHASE & SANBORN, MONTREAL



Le Point Essentiel

Un utile et solide POELE A GAZ, avec un fourneau de 18 pouces, 5 brûleurs (un très grand, trois grands, et un pour faire mijoter). Accommodé pour tous les besoins ordinaires de la maison.

LE POELE A GAZ .. New-Perfect 10-D

QUI VOUS PERMET DE FAIRE CUIRE ET BOUILLIR EN MEME TEMPS

SEULEMENT

\$1.00

par mois pendant 20 mois, voilà ce que vous coûtera ce poêle après avoir versé \$3.00 en l'achetant. Si vous préférez payer comptant, versez \$21.00.

Téléphonez Main 4040 et nous vous enverrons notre représentant, ou bien venez voir nos salles d'Echantillons, pour démonstration.

INSTALLATION GRATUITE

The Montreal Light, Heat and Power Co.

Rues Craig et St-Urbain. 358 Rue St-Catherine Ouest.
1007 Avenue Mont-Royal Est. 55 Rue Notre-Dame, Lachine.
834 Rue Ste-Catherine, Maisonneuve.

LETRE DE QUEBEC

Nos luttes municipales

La férocité des propriétaires québécois. — Un "Canayen" qui a du "poil aux pattes".

Le doigt de Dieu !...

(Correspondance spéciale)

Québec, 24.—Des gens qui se mêlent de leurs affaires, du moins en temps de lutte électorale, ce sont les Québécois. Naguère, à chaque frappe du Conseil Municipal, on entendait dire partout : "Ah! si les élections municipales peuvent arriver... quel coup de balai on va donner dans ce tas d'ineapables."

Les élections municipales ont eu lieu et, au lieu d'un coup de balai on a donné un bon coup d'épaule à tous les vieux échévins qui voulaient se faire élire. On les a élus à peu près tous par acclamation.

Les Québécois sont de bonnes âmes et l'on dirait qu'ils ont constitué ensemble la Société Protectrice des Echévins.

On peut avoir chez nous de fortes raisons de penser que l'une des plus grandes manifestations de la sagesse humaine québécoise, c'est de laisser les gens tranquilles; de leur... fiche la paix, même malgré les meilleurs motifs d'agir dans le sens contraire.

Malheureusement, il semble qu'il n'y a qu'à l'endroit des choses municipales que règne ce "j'm'effichisme". Dans tous les autres domaines, les divers groupes de la population se surveillent jalousement les uns les autres pour tous les motifs depuis la nouvelle robe et le dernier chapeau jusqu'aux opinions religieuses.

Par le temps qui court, on rationne surtout sur les choses de la guerre. Peu importe que la ville s'en aille à la banqueroute pourvu que l'on se tienne honnêtement au courant des communiqués officiels et que l'on puisse dire de son opinion qu'elle était la meilleure sur les divers événements de la guerre.

Actuellement, on peut citer à Québec des exemples de familles désorganisées par la guerre; certains de leurs membres ne s'accordaient pas, mais pas du tout, sur l'issue de la guerre. C'est grave, allez!

Quoi qu'il en soit, les malins prétendent que l'harmonie va maintenant régner en maîtresse au Conseil de Ville... Cela, parce que nous avons un maire qui est marchand de musique et fils de musicien. Ce ne sera pas long maintenant quand il s'agira pour nous échévins de se mettre d'accord. Les discussions seront accompagnées d'un orchestre d'instruments à cordes. Nos échévins s'impregneront d'harmonie avant d'aborder les graves débats.

Au reste, il a bien commencé : le nouveau maire, les anciens échévins, à l'exception de un, ont tous été élus par acclamation. Il n'y a eu dispute qu'au sujet de quatre sièges. Eh! bien, quoi, c'est de l'harmonie, ça!

Puisse-t-il en être toujours ainsi.

Depuis plus de deux mois, la course aux logements bat son plein par chez nous et l'on n'a pas été long sans s'apercevoir que les propriétaires sont de plus en plus féroces.

D'année en année, on s'aperçoit que le trust des propriétaires existe à Québec et qu'il étend ses tentacules sur les quartiers à la fois. C'est assurément le plus redoutable et le plus dégoûtant des monstres. Y a-t-il, en effet, combinaison plus infâme, plus cruelle, plus anti-chrétienne, plus barbare et plus révoltante que des propriétaires se liant entre eux par un pacte infernal pour faire monter le prix des loyers?

Et quand nous avons forcé ment consenti à les enrichir, à les faire rentiers, que dis-je, à les bombarder parvenus; quand, enfin, nous sommes obligés de verser, chaque mois, entre leurs mains, la somme qu'ils exigent pour leurs quelques modestes pièces, s'ils nous laissent tranquilles!... S'ils n'avaient pas à nous imposer, de ne pas avoir d'enfants, comme si eux seuls avaient ce droit sacré...

Où, quand vous vous êtes résignés à payer à ces barbares modernes les trente ou trente-cinq piastres qu'ils exigent, chaque mois, pour leurs cinq ou six mauvaises pièces mal chauffées et mal éclairées, il faut que vous leur prêtiez serment que vous n'avez pas d'enfants et que vous n'en aurez jamais tant que vous serez sous leur dépendance. Si vous n'êtes pas capables de faire ce serment, allez crever ailleurs; logez dans la rue ou sous les ponts.

Et tous ces excellents propriétaires Québécois, vous les rencontrez chaque jour, très gras et bien dodus drapés dans leur ample paletot de fourrure, l'air réjoui, la figure enlumivée de la cuite de la veille; ce sont eux que vous voyez hypocritement lever le cha-

peau quand ils passent devant une église; vous pouvez en voir plusieurs des plus féroces, tous les matins, à la messe, le nez plongé dans un livre de prière ou égrenant, les yeux baissés, leur chapelet à gros grains. Voyez, le reconnaissiez-vous ce gros bedonnant dont vous entendez tinter les trente sous au fond des poches et qui vient s'agenouiller à la Sainte Table, c'est celui qui, hier, vous a loué un logement mal chauffé en vous faisant jurer que vous n'auriez jamais d'enfants.

Cet imbécille, au reste, qu'il loue aujourd'hui, ne cherchez pas à savoir comment il l'a acquis, vous seriez épouvantés.

Un ami que je viens de rencontrer m'a montré une carte qu'il a reçue au jour de l'An passé et qui est ainsi conçue: "M. X... Chevalier de la Croix d'Honneur de Tokovo, Serbie". C'est, au moins, un titre d'actualité.

Mais le plus étrange, c'est que le nom de M. X... c'est celui d'un Québécois dont il sera assurément intéressant de connaître l'histoire qu'il va, du reste, nous raconter lui-même. Elle prouve, encore une fois, qu'il y en a et qu'il y en aura toujours des Canayens qui ont "du poil aux pattes."

Bref! cette histoire de M. X... je la trouve fascinant dans un petit fascicule que l'ami dont je parlais tout à l'heure a reçu en même temps que la carte du monsieur.

Les parents de cet "homme de bien" vivant encore aux environs de Québec, on me permettra de ne pas donner le nom.

Le susdit fascicule est tout simplement intitulé "La Vraie Gloire". J'en détache la préface qui est, un peu, l'histoire de notre homme; je donnerai aussi, quelques extraits de ses œuvres, histoire de montrer ce qu'un Canadien de Québec sans peur et sans reproches, peut faire à l'étranger.

Je suis venu en France en 1874 pour être soldat, espérant qu'elle se battrait contre l'Allemagne; mon caractère décidé et sans peur me permettait de croire que je deviendrais général. J'aurais voulu faire plus que Napoléon, le vaincre l'Allemagne et sur ce chemin, dominer les cinq parties du monde et notre continent.

Disons, entre parenthèses que l'occasion se présente actuellement très belle pour notre bonhomme de réaliser ses beaux rêves quand précisément les Alliés sont à la recherche d'un Napoléon.

"Voilà la gloire terrestre, continue notre homme, crimes, injustices sur injustices, orgueil capital; en général les hommes sont terriblement imparfaits; finalement, je les aurais détestés, je me serais amusé à les faire détruire les uns les autres et je me serais ensuite détruit moi-même.

"Tous les hommes ont une mentalité compliquée; ce sont des rêves de gloire la plus fausse... Par l'énergie, la volonté et le juste raisonnement j'ai déjà acquis cent fois plus de gloire que toute cette fausse gloire du monde, car je me suis emparé de tous les empires des hommes, des femmes, etc., qui ont renié et perdu, ou renieront ou perdront par le passé et l'avenir, leurs héritages d'enfants de Dieu dans la vie future.

"Toutes les nations doivent s'accorder durant cette vie si elles ne s'accordent pas maintenant, elles perdront un temps précieux à se reformer dans la vie future.

"Les plaisirs et les honneurs sont comme l'immensité toujours plus grands. Je veux entraîner tous les peuples dans un tourbillon de justice et de gloire toujours plus grand chaque jour et éternellement."

(Signé) X... Rue de l'Hôtel de Ville.

"P. S.—Pour posséder un vrai bonheur, il faut être certain qu'on ne le perdra jamais et, de plus, être convaincu, qu'il sera plus grand davantage, chaque jour de l'éternité. La religion catholique et le raisonnement n'ont donné ce bonheur."

"Le général, l'homme prend son plaisir sur le présent; moi, je le prends sur l'avenir et dans l'au-delà ce qui me permet de m'imposer toutes sortes de privations sur le présent."

Le fait est que le bonhomme a dû s'en imposer de raides pour en arriver sans mourir à ce degré d'abrutissement.

La superbe église de la Nativité à Beauport, l'un des plus somptueux temples religieux de l'archidiocèse, n'est plus maintenant qu'un amas de ruines fumantes.

Et sait-on ce que l'on dit dans la paroisse? Que c'est une punition du bon Dieu... Bah! Quand un théâtre brûle, le doigt de Dieu est là et quand c'est une église qui brûle, c'est une punition.

D'après un bon habitant de Beauport qui commentait l'événement alors que la fumée s'élevait encore des ruines de l'église, le curé de l'endroit, un dimanche précédant l'incendie, avait fait des menaces à ses paroissiens qui, disait-il, se livraient un peu trop librement à la danse et il avait dit: "Il vous arrivera malheur."

C'est fait maintenant. Comme il n'y a pas, à Beauport, de théâtre afin de montrer que le doigt de Dieu est toujours là et donner ainsi raison à la "Vérité", le bon Dieu a brûlé l'église pour empêcher les gens de Beauport de faire leurs "two steps".

Naturellement, on n'a pas été non plus sans parler des Allemands. Ils ont bien brûlé la cathédrale de Reims, pourquoi n'auraient-ils pas essayé d'assouvir leurs vengeances sur l'église de Beauport, près Québec?...

Jérôme COIGNARD.



Il est advenu le contraire de ce qui arrive d'ordinaire aux gens qui vont en voyage de plaisir à Québec: on part deux et on revient trois. Nos échévins de trente et un qu'ils étaient, ne sont plus que vingt à l'heure qu'il est. Avant peu, notre conseil comme Cadet Roussel n'aura plus que trois poils sur le crâne, pour peu qu'il se fasse carder la crignotte tous les ans. C'est le bureau de contrôle qui allait se faire "épouillarder" et c'est ce pauvre conseil qu'on plume jusqu'au "trougnon", quelle indécence! Comme ça va dans le monde; visa le noir tu le blanc! N'importe! Un voyage à Québec n'est jamais perdu, c'est comme lorsqu'on va à la pêche, si on n'attrape pas de poisson, on prend toujours quelque chose. C'est la ville, M. Fournier l'a bien prouvé, qui empâte l'harmonie, alors il ne faut pas s'étonner si on fait des pêches miraculeuses!... Quand on connaît les endroits et qu'on y va à la brunnante, entre chien et loup, si le vent ne souffle pas trop fort, ça mord ferme, je vous l'assure!...

Il y a des gens qui demandent comment un échévin peut bien dépenser quatre cent-cinquante dollars en trois jours? Pour voir si on va leur répondre. Ils parlent animés des meilleures intentions pour défendre les intérêts de la ville de Montréal entre une bouteille de scotch et un flacon de gin. "Oh! une simple précaution: on peut se trouver malade sur le voyage. Se faire brasser le corps durant huit heures, on ne sait pas ce qui peut arriver... il faut s'emporter de la boisson..." Et puis, ça fait passer le temps, on joue une partie de cartes pour la traite, en sorte qu'on arrive au Cap Diamant en condition...

Vous comprenez qu'on n'est pas pour se mettre à couvrir le bill, c'est un effort sévère on peut le lâcher. On se met à visiter la ville en calèche, on va manger du eivet de lièvre chez quelque rougeaud Québécois, voir mousser la chute Montmorency et cela vous met l'eau à la... bouche... Vous trouvez à point une jolie créature qui veut bien vous aider à chuter, des dents blanches, un charmant remou de jupons empesés, un babillage tendre et si peu farouche... Car, à Québec, on ne les maltraite pas les petites femmes! On leur laisse carte blanche, à défaut de patte blanche, par rapport aux députés dont on en trouvait toujours quelques-uns dans le panier à salade quand on faisait une descente chez les donzelles. Comme ça portait atteinte à la dignité de notre chambre, on a résolu de les laisser tranquilles. La conséquence, c'est lorsque le temps est arrivé de faire baptiser le bill, les papas se sauvent et on est obligé de marquer sur les registres: Né de pères inconnus. C'est toujours comme ça quand trop de gens ont piétiné la neige, on ne peut plus retrouver les pistes du maraudeur. Je ne sais pas si c'est pour renier leur progéniture ou parce qu'ils ont été drogués et qu'ils sont couchés sur le dos dans quelque chambre à ronfler comme des sourds, mais on les voit ressouder comme l'arc-en-ciel après l'orage ou la police après une bagarre, quand le bill est passé!

Toujours qu'ils avaient l'oreille basse, nos échévins, à leur retour de Québec, le casque en loutre, les

THEATRE NATIONAL
"Soirées Françaises"
 DE HAUTE COMEDIE Direction: F. DHAUVROL
 Semaine du 28 Février
 REPRESENTATIONS SPECIALES DE
Mlle Andrée Mery
 Du Théâtre de l'Odéon de Paris
LES MARIONNETTES
 Comédie en 4 actes de Pierre Wolff

poils "regrichés", les cheveux tout gris d'un pain comme les poils de la brosse à cirage, la babine décrochée et les yeux sortis de la tête gros comme des marbres. Le voyage les avait défrisés malgré ses joyeuses compensations. Depuis ce temps qu'ils se lamentent à tous les saints!... C'était bien la peine de payer si cher pour aller se faire charcuter inutilement, car c'est peut-être le membre sain qu'on va leur amputer. Tous les jours, des patientes s'éveillent sur la chaise d'opération: Ah! docteur, vous m'avez arraché ma bonne dent!...

Mais ils ont tort de geindre ainsi: Ne pas pleurer, mais comprendre à dit Spinoza. Le conseil, c'est comme un arbre, plus vous coupez de branches, plus il est fort. Quand ils étaient trente-et-un on ne les approchait guère, trente-et-un diners au Ritz et le tralala, on ne rit pas!... C'était à décourager les plus entreprenants. Maintenant que Concordia s'est fait enlever ses pennes, "Charlemagne sera capable de faire le tour de sa bonne femme", comme dans la chanson... Il va pouvoir prendre entre ses deux mains cette taille fine et réduire facilement une aussi frêle résistance. Vous verrez de beaux jours encore, vous donnerez des contrats, vous reprendrez votre dévotion à saint Eloi. Les pots de vin ne vous passeront plus sous le nez sans que vous puissiez y tremper vos lèvres. La circoncision a du bon, demandez-le aux Juifs.

Lucien BOYER.

la vitesse de notre auto pour aller prendre de ses nouvelles et le voir, si c'est possible.

Le major nous reçoit très aimablement. —Il va mieux, ajoute le docteur, mais il faut qu'il prenne garde. Il est tombé au cours d'une crise cardiaque avec syncope, provenant de dix-sept mois de surmenage. C'est sérieux.

Botrel proteste avec un bon sourire:

—Ce n'est rien, ma blessure à la tête est presque guérie, et, quant au coeur, ça "re-ira", il n'est pas de ceux-là qui se brisent de fatigue et de douleur.

Doucement, de sa voix grave, il me parle des jours vécus avec les poilus. Des Bretons morts dans ses bras durant les heures tragiques de l'année qui vient de finir.

(Du "Matin").

CONFERENCE
 Salle St-Joseph, 182 rue Ste-Catherine Est, coin Ste-Elisabeth, dimanche 26 février, M. Jean Vuillemin, président, parlera sur "La fin prochaine des guerres". On commencera à 2 hrs 30.
 Entrée libre et gratuite.

COMPTABLES
 CHARTRAND & TURGEON
 55 St-Frs-Xavier, Montréal, Main 5141

ORPHEUM
 Semaine prochaine
"THE HONEY BOY"
 MINISTRELS
 7 - AUTRES NUMEROS - 7
 Concerts tous les dimanches.

3-8 PM. PARC 10¢
SOHMER
 ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES - 30 ARTISTES

Ouvert tous les dimanches
ATTRACTIONS
 ET LA FANFARE DU PARC
 Admission 10 cents

POUR VOS IMPRESSIONS
 Telles que ENTETES DE LETTRE, ETATS DE COMPTE, CARTES D'AFFAIRES, CARTES DE VISITE, LETTRES DE FAIRE PART, ainsi que PANCARTES, PLACARDS, PAMPHLETS, JOURNAUX, Etc.
Venez ou téléphonez à MAIN 1698
 et notre représentant ira vous soumettre nos prix.
MERCANTILE PRINTING
 GUS. FRANCO, Prop.
 2, Rue St-Paul Est MONTREAL

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
A COMO
 Sur le bord du lac des Deux-Montagnes
 Maison meublée, l'eau dans la maison
 Onze arpents de terrain, 6 arpents de grève.
 Magnifiques pelouses. Grand jardin, Verger, parc, etc.
S'adresser à ARTHUR HIRBOUR
 Tél. Est 889. 258 Saint-Denis.

PROPOS DE THEATRE
LES DEUX NOBLESSES
 DE M. Henri Lavedan
 aux Soirées Françaises de Haute Comédie

On donnait les "Deux Noblesses" de M. Henri Lavedan, au National cette semaine. Pour un peu, nous aurions attribué cette oeuvre à la collaboration de MM. Georges Ohnet et Jules Mary ou Pierre Decourcelle, car c'est un véritable mélodrame où tout en brassant des idées on tente de nous intéresser au sort problématique du fils de Madame une telle que cette dame n'a jamais vu et qu'elle cherche depuis quarante ans. Justement ce fils vit sous ses yeux et elle ne le connaît pas, mais le hasard, le divin hasard fera que cinq minutes avant la chute du rideau, tout se découvrira: la mère retrouvera son fils dans un puissant industriel qui du coup passera du nom roturier de Roche à l'un des plus grands noms de France, le prince d'Auree.

Tout est bien mêlé dans cette oeuvre, l'intrigue n'a guère d'intérêt. Par contre, elle soulève parfois des conflits d'idées où nous retrouvons le coup de ponce de M. Lavedan, mais ce mélange des deux noblesses, de l'aristocratie avec les bourgeois enrichis sont choses bien factices et bien ridicules même en France, surtout depuis l'abus qu'en a fait au théâtre M. Georges Ohnet; en Amérique, ça n'a pas de sens.

Mais, que voulez-vous, cette mentalité-là existe. C'est donc un sujet d'étude et les cervains ne se sont pas fait prier pour l'analyser.

Dans les "Deux Noblesses", il y a pourtant d'excellentes choses, mais en général, c'est la même thèse que toujours, exprimée presque de la même façon: il n'y a de neuf que la discussion entre les Roche, père et fils, au sujet du nom caché des d'Auree, et peut-être aussi le point de vue très particulier de ce grand industriel qui se sachant de haute noblesse, mais portant un nom roturier, explique sa compréhension des préjugés de caste et proclame la beauté du travail, qui lui a donné la fortune et le bonheur. Les théories du fils Roche nous restent à peu près incompréhensibles.

Pièce à idées évidemment, mais à idées banales et en plus de

Baptiste POQUELIN.

MURAD
CIGARETTES

CERTAINES cigarettes ont un goût agréable lorsqu'on les allume—mais du moment qu'elles sont fumées jusqu'à la moitié elles perdent leur bon goût.

TEL N'EST PAS LE CAS DES CIGARETTES MURAD

Un des points saillants de la Murad c'est qu'elle conserve SA FRAICHEUR, SON AROME ET SON GOUT DELICIEUX jusqu'à la dernière parcelle.

Comme l'a dit un fumeur enthousiaste: "La Murad est une perfection lorsqu'on l'allume et va s'améliorant en se fumant."

Tous les fumeurs de cigarettes MURAD peuvent attester ce fait.

Partout - Pourquoi? QUALITE SUPERIEURE

Pôt-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

UN DOCUMENT

Une lettre adressée par M. Joseph Bégin de la "Croix" à tous les maires de la province, pour leur demander de l'argent

UN TISSU DE MENSONGES

L'union libre, principe protestant — Nos juges et le sens catholique

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié le retentissant procès intenté par M. J.-L. Morin — née Chiniquy — à la "Croix" pour libelle, il y a déjà quelques années.

La Cour Supérieure donna gain de cause à Mme Morin, mais la Cour de Révision, se prononçant sur une simple exception à la forme infirma le jugement de première instance lequel fut cependant confirmé par la Cour d'Appel.

La demanderesse a allégué que, en contestant la validité du mariage de son père, nous avons contesté qu'elle fut un enfant légitime.

En Cour Supérieure, le juge Greenshield accorda trois mille piastres de dommages à la demanderesse, bien que celle-ci eût elle-même avoué sous serment qu'elle n'en avait pas subi un sou.

Or, il faut payer. Même dans un pays comme le nôtre, qui a ses défauts, grands dieux, il nous reste tout de même des juges assez honnêtes pour protéger le public contre les professionnels de l'injure et de la calomnie, fut-ce même "ad majorem Dei gloriam".

En Cour Supérieure, le juge Greenshield accorda trois mille piastres de dommages à la demanderesse, bien que celle-ci eût elle-même avoué sous serment qu'elle n'en avait pas subi un sou.

Par contre, il nous faut payer dans le plus court délai à M. Désaulniers, avocat de la demanderesse, sa réclamation et ses frais, et cela en outre de ce que nous avons déjà déboursé pour cette cause et de ce que nous devons à notre propre défenseur.

Il est inutile évidemment de relever tous les mensonges de cette lettre d'un dévot, d'un "bon soldat de l'Eglise". Nos lecteurs apprécieront eux-mêmes, particulièrement en ce qui concerne: "le principe protestant, l'union libre" et "le sens catholique qui manque à la plupart de nos juges canadiens-français".

LE SENS DES PROPORTIONS

Distingué et un peu fade, le poète Charles de Pomairols, qui aspira toute sa vie à l'immortalité académique, vient de mourir.

Ysout? Il bouscule l'ordonnance du spectacle. Emportez-le, et oublions-le au plus vite! Ce n'est pas dureté de coeur, c'est sens des proportions.

Wagner est un génie. Mais c'est un génie boche. Aussi nos musiciens patriotes le boycottent-ils avec force. Théorie qui peut se défendre, à la condition qu'on la professe avec désintéressement, ce qui n'est pas le cas de tous nos faiseurs d'opéras, trop heureux de voir leurs partitions succéder chez Jacques Ronché ou dans les concerts dominicaux aux "Maitres chanteurs" ou à "Tannhäuser".

Nous sommes menacés, non pas d'une nouvelle visite des zeppelins, mais d'une mode fort déplaisante. Au printemps prochain, les femmes porteront des fausses hanches. Telle est la vérité sans fard. Sous la taille, les jupes se gonfleront et formeront deux petits ballonnets solidement baleinés, dans le genre des "paniers" Louis XV.

DEMANDEZ la Biere populaire MOLSON Embouteillée 129 ANS dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis

LES CLIENTS DU RIENDEAU Sont de plus en plus nombreux, vu qu'ils reçoivent un service de première classe. 58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL. L'HOTEL RIENDEAU LIMITEE Wilfrid Gervais, Prés.-Trés. P. A. Samson, Vice-Prés.-Sec. Tél. Privé, Main 1121 - Tél. Public, Main 6131

EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nouveau style A. OILITE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, couvrir, lire et écrire. Consultez le meilleur LE SPECIALISTE BEAUMIER Opticien de Montréal. L'INSTITUT 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL. AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "pedlers" ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

La Banque des Marchands du Canada. FONDÉE EN 1864 Capital Payé \$7,000,000. Fonds de Réserve \$7,245,140 Succursales et Agences dans la Cité de Montréal BUREAU-CHEF, RUE ST-JACQUES; 1255 rue Ste-Catherine Est; 320 Ste-Catherine Est; 672 rue Centre; 1319 Boulevard St-Laurent; 1866 Boulevard St-Laurent; rue St-Denis et St-Zotique. 206 Succursales et Agences en Canada, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. Opérations de Banque en général et Département d'épargne dans toutes les succursales.

Les Enfants Joyeux et de Santé et même les Grandes Personnes, se trouvent dans les maisons où le NOVORO DU DR. PIERRE est le remède de famille. Il chasse les impuretés du système, renouvelle le sang, enrichit, et fortifie les os et les muscles. Il est préparé avec des herbes et des racines pures et salutaires; il est tout spécialement approprié aux enfants et aux personnes de constitution délicate. Il est en usage depuis plus de cent ans, et, à par conséquent, soutenu l'épreuve du temps. Contre-indications: Il ne peut pas être obtenu des pharmaciens, mais est fourni directement au public par les seuls fabricants et propriétaires. S'adresser au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 19-21, So. Wacker Ave., Chicago

L'AEUL DU SOUS-MARIN LA MISE AU POINT Dans le bois, l'aumônier dit la messe. Un brave poilu la sert du mieux qu'il peut. Arrivé au moment où il doit verser dans le ciboire le contenu d'une des deux burettes qu'il tient dans les mains, il se sent l'âme troublée. Laquelle doit-il vider la première? Il hésite un instant, puis se penchant vers le prêtre, il interroge tout ému: —La flotte ou le pinard, monsieur l'aumônier? (Du "Diable au Cor".)

On demande Que pour vos en-têtes de lettre, factures, circulaires, cartes d'affaires, etc., vous téléphoniez à Main 1698 Mercantile Printing, 2, Rue St Paul MONTREAL

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM LA ROUTE A VOIE DOUBLE TORONTO—DETROIT—CHICAGO INTERNATIONAL LIMITED Le train par excellence au Canada. Quitte Montréal à 10.15 a.m. tous les jours. Wagons-lits Pullman et observatoires ainsi que wagons-palais bibliothèque et buffet. BUREAU EN VILLE 122, rue St-Jacques, angle Ste-Françoise-Xavier—Tél. Main 695 Hotel Windsor #Uptown187 Gare Bonaventure # Main 822 Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul, A. LEBOUX, Gérant.

HOTEL "LE RELAIS" LIMITEE Est l'hôtel favori des voyageurs. Service de première classe. Vis-à-vis la gare Viger, rue Barri.

NOS DENTS —Sont très belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé). 162 rue St-Denis Montréal.

Boucher & Mercier Marchands-Tailleurs 316 Rue ST-LAURENT Montréal Tél. Bell Main 1466

Charles Lavallée (Fondée en 1852) 85 Blvd St-Laurent. Téléphone Main 554. INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUES EN FEUILLES —Fournissent le plus complet. Réparations de toutes sortes. Agents pour Besson & Cie, London, Ang., Polsson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapids, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la Montreal Window Cleaning Co. Téléphonnez-leur ou écrivez-leur: Téléphone Main 2443.

The Arbour Hotel COY, LTD. JOHNNY BERTRAND, Gérant 185 et 187 Boulevard St-Laurent Liqueurs et Cigares de 1er Choix. Tél. Bell Est 4510. Montréal. JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifices Power, 80 rue Craig Ouest. Tél. Main 4040.

Joseph Fortier Ltée FABRICANTS-PAPETIERS NEGOCIANTS Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief. Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation. Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles 210, Notre-Dame O., coin Saint-Pierre. Tél. Main 444-445.

LES GIBIERS DE SAISON sont les pièces de résistance sur le menu varié servi par "LE TERRAPIN" 25 RUE NOTRE-DAME OUEST AUTOMOBILES A LOUER Au Garage Laurier, Limitée 375 Est, rue Ontario, entre St-Hubert et St-Denis, plusieurs Autos de tourisme ainsi que Limousines. Téléphone Est 2480.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL Horaire Suburbain de 1915-1916 LACHINE—De l'Hôtel des Postes: Service de 10 m. de 5.40 a.m. à 8.00 p.m. 20 m. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m. 30 m. de 9.00 a.m. à 7.30 p.m. 40 m. de 9.00 p.m. à 12.20 a.m. DE LACHINE: Service de 20 m. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m. 10 m. de 5.15 a.m. à 9.00 a.m. 20 m. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m. 10 m. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m. 20 m. de 7.00 p.m. à 12.00 p.m. DERNIER CHAIR SUPPLEMENTAIRE A 12.50 A.M. SAULT-AUX-HECOLLETS ET SAINT-VINCENT DE PAUL. — De Saint-Vincent de Paul: Service de 15 m. de 5.15 a.m. à 9.00 a.m. 20 m. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m. 15 m. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m. 20 m. de 7.00 p.m. à 12.00 p.m. Tramway jusqu'à Henderson seulement 12.00 a.m. Tramway pour St-Vincent 12.40 a.m. DE St-Vincent à St-Denis. Service de 15 m. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m. 20 m. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m. 15 m. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m. 20 m. de 7.30 p.m. à 12.20 a.m. 30 m. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m. Tramway depuis Henderson jusqu'à St-Denis 12.20 a.m. Tramway depuis St-Denis à St-Vincent 1.10 a.m. CARTHIERVILLE—De Jonction Snowdon. Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m. 40 m. de 8.40 p.m. à 12.00 a.m. DE Cartierville: Service de 20 m. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m. 40 m. de 9.00 p.m. à 12.20 a.m. MONTAGNE—Des Avenues Parc et Service de 20 m. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m. De l'avenue Victoria: Service de 20 m. de 5.50 a.m. à 12.30 a.m. De l'avenue Victoria à Snowdon: nuit Service de 10 m. de 5.50 a.m. à 8.30 p.m. HOUT DE L'ILE.—De Lasalle et Notre-Dame. Service de 20 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 m. de 8.30 p.m. à 7.00 p.m. 30 m. de 7.00 p.m. à 12.00 a.m. TETRAULTVILLE.—De Lasalle et Notre-Dame. Service de 20 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 m. de 8.30 p.m. à 7.00 p.m. 30 m. de 7.00 p.m. à 12.00 a.m. POINTE AUX TREMBLES, via Notre-Dame. —De Notre-Dame et 1ère Ave. Maisonneuve. Service de 15 m. de 5.15 a.m. à 7.30 p.m. 20 m. de 7.30 p.m. à 12.30 a.m.

Les superstitions de Guillaume

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE EST DE TOUTES LES RELIGIONS

Quelques prophéties sur la fin de son règne — La dame blanche — Comment il s'habitue aux fantômes

Le kaiser n'est pas de ces esprits forts qui manquent de religion: il les a toutes. En Pologne il s'agenouilla devant les statues de la Vierge, qu'il a vue, dit-il en rêve et qui l'a choisi pour champion; à Lodz, il pénètre dans la synagogue et annonce aux fidèles ébahis qu'il est le vrai Messie patientement attendu par les juifs; en Afrique, orientale, il fait afficher et répandre des proclamations informant les musulmans qu'il s'est converti à l'islamisme et qu'il combat pour Mahomet; quand il visita le Jardin des Oliviers, il s'y promena vêtu d'une robe blanche et devint Christ pour quelques heures, à la grande joie des photographes, qui ne parvenaient point à fixer sur le trépid leur appareil, tant ils étaient secoués de rire; on sait, d'ailleurs, que Guillaume II tutoie le vieux dieu allemand, son complice et son inspirateur, et certains de ses discours donnent à penser qu'il n'est pas mal non plus avec Wotan, le dieu barbu des drames wagnériens; il croit encore à la bohémienne des bords du Rhin, aux prophéties de Mayence et d'Herman et à la dame blanche du vieux château.

L'histoire de la bohémienne date de 1840. A cette époque, le futur Guillaume Ier, chassé de Berlin par la révolution, s'était réfugié à Coblenz; un jour, se promenant sur la rive du fleuve, il rencontra une vieille femme, qui après lui avoir demandé l'aumône, le salua du titre de "majesté impériale." Comme le prince proscrit, ne prévoyant pas mieux alors qu'il deviendrait roi, s'étonna de cette invraisemblable promotion, la vieille — on ne sait quel était son pays, mais il est de tradition que toutes les diseuses de bonne aventure sont originaires de Bohême. — la vieille annonça formellement que Guillaume serait empereur et que son règne verrait commencer pour la Prusse une ère de prospérité dont 1913 serait la dernière année. Après cela, crimes sans nom, désastres inouïs, catastrophes sans exemple dans l'histoire.

Quant il fut proclamé empereur, vingt-deux ans plus tard, Guillaume Ier se rappela cette prédiction et en fit part à son entourage. La princesse Frédéric, mère de Guillaume II, avouait en être très frappée. Le kaiser actuel, ainsi que son fils, l'ineffable kronprinz, n'en riaient pas; et à mesure qu'approchait la date fatidique — 1913 — eux-mêmes se montraient parfois singulièrement soucieux. On a constaté dans les "Souvenirs de l'institutrice anglaise," qu'a publiés M. T. de Wyzewa, l'humanité de l'entourage impérial à la croyance que le kaiser avait maintenu la paix, depuis son avènement, surtout parce qu'il voulait attendre que fut écoulée cette "terrible année." Si elle passait sans malencontre, on pourrait se croire libéré d'un harcelant cauchemar.

D'autant plus que la prédiction de la bohémienne concordait fort désagréablement avec la prophétie de Mayence et avec celle d'Herman? On ne sait de lui que son nom; ce qui n'est guère. Pour-

tant, la tradition assure que le personnage, moine d'une abbaye bénédictine du Brandebourg, vivait au treizième siècle. Sa prophétie, dont il existe dit-on, cinq exemplaires manuscrits à la bibliothèque royale de Berlin, fut imprimée pour la première fois en 1723; elle concerne tous les princes de Hohenzollern, annonce l'élévation à l'empire du vainqueur de Sedan, "qui n'aura qu'un seul successeur." — Il en a eu deux, déjà; mais il faut toujours un peu arranger les prophéties et y mettre quelque complaisance; on doit donc comprendre que Frédéric III, n'ayant régné que trois mois, ne compte pas.

La prophétie de Mayence est plus précise. M. Louis Batifol l'a étudiée, ainsi que celle d'Herman, il y a quelques semaines, dans la "Revue de Paris". Il suffit donc de rappeler qu'elle désigne Guillaume II comme devant être le dernier roi de Prusse, dont les territoires seront partagés entre "un roi de Pologne, un roi de Hanovre et un roi de Saxe." — Un "chef sage et invincible", chassera les Allemands de France. Ce jour-là, "il commandera à sept espèces de soldats contre trois". Le compte y est: Français, Anglais, Russes, Belges, Italiens, Serbes, Monténégrins ont actuellement pour adversaires Allemands, Autrichiens et Turcs. Il serait cependant regrettable que ces chiffres fixés par le prophète détournassent de notre cause de nouveaux alliés éventuels. On ne saurait trop le répéter: il faut en prendre à l'aise avec les prophéties, dans la certitude qu'il se trouvera toujours quelqu'un pour mettre pieusement leur texte élastique en concordance avec les événements.

Ces deux prédictions ont été de tout temps très commentées à la cour de Prusse. Bismarck y croyait — ou faisait semblant d'y croire. M. Batifol raconte que Jules Favre en causa avec le chancelier et lui demanda comment, ajoutant foi à ce que ces prévisions annonçaient de favorable, il ne s'inquiétait pas de l'avenir sinistre dont elles menaçaient l'empire en formation. "Bah! répliqua Bismarck, nous y avons toujours notre compte; que nos successeurs s'arrangent pour y trouver le leur!" Preuve que le grand sceptique professait pour les prophéties les plus vénérables la même désinvolture sans-gêne que pour les dépêches diplomatiques.

Quant à la "dame blanche" du vieux château, c'est comme chacun sait, un fantôme qui parcourt les salles du palais royal de Berlin quand quelque catastrophe menace l'un des princes de la maison de Hohenzollern. Elle apparaît à ceux qui vont mourir. Depuis le début de la puissance prussienne et dès le temps des Electeurs, elle remplit sa mission avec une ponctualité implacable. Frédéric Ier, le premier roi de la famille, étant malade, au lit, la vit s'approcher de sa couche et se pencher sur lui; même elle le saisit à la gorge. Il appela du secours, ses serviteurs accoururent à temps pour apercevoir une forme blanche qui s'enfuyait... Les sceptiques affirment que ce soi-

disant spectre n'était autre que la reine Sophie-Louise, qui ayant perdu la raison et confinée dans ses appartements, avait échappé à ses gardiens et s'en était venue régler avec son mari une querelle de ménage. Celui-ci, qui n'avait pas non plus l'esprit très lucide, repoussa énergiquement cette explication et n'en voulut pas démordre: "J'ai vu la dame blanche; je suis perdu", répétait-il. Il prit la fièvre et mourut le jour suivant.

On ne dit pas si son successeur, le gros Guillaume, fut, à l'heure de la mort, honoré d'une visite du spectre. Mais ceci n'infirme en rien la légende, car ce monarque, de lunatique mémoire, était pour l'ordinaire, pris de boisson, et son témoignage, assimilable aux divagations d'un ivrogne, serait, en bon examen, dénué de valeur. Ce qu'on peut affirmer, c'est que la croyance au fantôme du vieux château est un évangile pour les Berlinois, gens trop affairés cependant pour être crédules et qui ne professent que deux cultes: celui du "simili" et de la pacotille de leur façon dont ils inondent la terre, et celui de l'inébranlable solidité de l'Etat prussien. Le vieux Guillaume, qui avait cru à la devineresse des bords du Rhin, croyait à la dame blanche. Chez les gens parvenus par des moyens inavouables à une situation inespérée, on trouve souvent, à défaut de remords, des craintes superstitieuses de ce genre, appréhension de l'homme, à qui tout a réussi, d'une échéance mystérieuse et vaguement menaçante, timide protestation de la conscience assuée. Et c'est peut-être pour multiplier ses chances d'échapper à ces revanches de l'inconnu que Guillaume II s'est "mis bien" avec tant de dieux différents: si l'un d'eux vient à lui manquer, il fera appel aux autres. Lui aussi croit à la dame blanche; le cauchemar le hante de la rencontrer tout à coup, glissant de son pas silencieux sur les dalles des hautes salles sombres. Et pour s'aguerir contre l'effet de cette apparition qu'il attend — pour ne pas tomber d'épouvante si, un soir, en ouvrant une porte, il se heurte soudain au spectre familial, debout, immobile dans les longs plis de son suaire, le kaiser a pris le parti de se familiariser avec les fantômes.

Le fait est presque incroyable. Je le trouve mentionné dans l'une de ces étonnantes et délicieuses savoureuses "Lettre d'un artiste," qu'écrivait, en juin 1914, M. Jacques Blanche, lors de son séjour en Thuringe. On le conduisit, certain jour de cet été lointain, à la Wartburg, antique château restauré qui se dresse sur un pic boisé, non loin d'Eisenach. Ce burg féodal est fameux en Allemagne, tant par l'esouvenir de Luther qui y séjourna et dont on voit encore la cellule, que par la légende du Tannhauser, le chasseur mystique qui poursuivait les fauves dans la forêt d'alentour. C'est un lieu de pèlerinage fréquenté; les promeneurs et les guinguettes y abondent. Guillaume II y vient parfois, comme tout bon Allemand, pour "y méditer," affirme le guide sous la conduite duquel les touristes visitent la Wartburg.

Le roi Louis II de Bavière possédait, dans les montagnes du Tyrol bavarois, outre ses châteaux de rêve, ses Versailles en carton-pâte et ses grottes bleues, une hutte "préhistorique", qu'il avait fait bâtir pareille à l'autre de Hunding, au premier acte de la Walkyrie. Le kaiser, dont la mentalité présente d'inquiétantes similitudes avec celle de l'halluciné de Hohenschwanstein, a meublé sur ce modèle son logement de la Wartburg: sièges en bois rustique, taillés à coups de serpe, peaux de bêtes étendues sur le sol en manière de tapis, lustres en ramures de cerfs, cruches de grès, hanaps de corne. Guillaume II s'enferme là, où il aurait de quoi s'ennuyer copieusement si, pour tuer le temps, il ne s'offrait, de temps à autre, la distraction d'un "revenant". Un ancien soldat de la garde, logé là à demeure, est "chargé des apparitions". C'est un beau vieillard à barbe blanche et bouclée. Quand l'empereur a commandé, en indiquant l'heure, l'entrée en scène du fantôme, le vieux soldat s'affuble d'une robe de moine, couvre sa tête d'une capote et, au moment indiqué, ouvre silencieusement la porte de la pièce où réve Sa Majesté, traverse la salle à pas lents, y fait quelques tours et disparaît aussi "spectralement" que le lui permettent sa carrure et son embonpoint.

Ce qu'on voudrait connaître, ce sont les impressions que peut susciter une scène si grotesque dans l'âme de l'acteur et dans celle du spectateur. Peuvent-ils

l'un et l'autre, à l'heure du pour-boire, se regarder sans rire? Mais puisqu'il aime à ce point les fantômes, c'est à un goût que Guillaume II, quel que soit l'avenir que le sort lui réserve, pourra satisfaire jusqu'à son dernier jour. Les steppes de Russie, les champs de France, les ruines de Belgique lui en fourniront des millions d'authentiques et de gratuits, qui, désormais, hanteront ses jours et ses nuits, sans qu'il ait besoin de les commander pour l'heure de sa sieste, et dont la multitude harcelante ne lui laissera plus jamais un instant de repos.

G. LENOTRE.

(Du "Temps")

PORTRAITISTES ET MODELES

Nous avons tous connu, à la caserne, le tireur-au-flanc qu'on appelait "l'artiste", qui avait une permission de vingt-quatre heures tous les dimanches et qu'on ne voyait jamais à l'exercice, trop occupé qu'il était à faire le portrait du colonel ou du capitaine — un pied naturellement pour que le travail durât plus longtemps, et même, parfois, à cheval...

Cette petite comédie parfaitement inoffensive se répète en ce moment dans les camps de prisonniers français en Allemagne, où tout un état-major qui se respecte veut avoir son portrait, celui de sa femme et celui de ses enfants peints par un artiste français. Le prestige artistique de notre pays exerce sur ces esprits épais une action confuse mais réelle.

Seulement, la petite "comédie s'accompagne régulièrement de petites muflieries. C'est ainsi que l'artiste en toile et de couleurs. On oublie de les lui rembourser. Mais il existe d'autres vexations. La plus courante, la plus significative, la plus "kulturale", consiste à faire signer par le portraitiste un papier par lequel il s'engage à ne jamais réclamer le paiement de son travail. La victoire de l'Allemagne n'est pas tellement sûre qu'on puisse négliger de prendre des précautions en vue du règlement final des comptes.

(De "Paris-Midi")

PEERLESS LIGHTING, Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-sept janvier, 1916, constituant en corporation MM. Saul G. Bergevin, marchand, Henri Robert, géant, Alice Tremblay, sténographe, Irène Tremblay, commis, G. Wilson, commis, de Montréal, dans les buts suivants: D'exercer le négoce comme importateur ou exportateur, en gros et en détail, de toutes espèces de marchandises et tout spécialement de fournitures pour luminaires électriques ou autres; D'employer les fonds de la compagnie en tout ou en partie pour l'achat des actions d'autre compagnie, ou pour faire l'acquisition de l'actif et de l'achalandage de toute personne et de toute société; De prendre possession de l'actif et assumer le passif de tout commerce, industrie ou exploitation achetée et de payer tout surplus, ainsi achetés, en actions libérées de la compagnie ou partie en actions libérées de gain ou partie en actions libérées et partie en deniers comptant; De prendre des brevets d'invention ou de découverte de procédés, pour assurer à la compagnie la propriété ou l'exploitation exclusive des choses ainsi brevetées; De payer pour tous services rendus à la compagnie ou requis par elle ou toute acquisition de la compagnie, en actions libérées de la compagnie, ou en deniers comptants, ou partie en actions libérées et partie en deniers comptants; De faire des emprunts de deniers sur le crédit de la compagnie; D'émettre des bons, des obligations ou autres valeurs de la compagnie et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables, pourvu que chaque tel bon ou telle obligation ou autre valeur ne soit pas pour une somme moindre que celle de cent piastres; D'hypothéquer ou donner en garantie les immeubles ou donner en garantie les biens meubles de la compagnie, ou donner ces deux espèces de garanties pour assurer le paiement de tels bons, obligations ou autres valeurs et de tous emprunts de deniers faits pour les fins de la compagnie; Et généralement faire toute autre chose survenant, qui peut servir à atteindre les besoins et les buts susdits ou aucun d'eux, sous le nom de "Peerless Lighting, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est à Montréal. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-septième jour de janvier 1916.

C. J. SIMARD, 8-4 Sous-secrétaire de la province.

ATLAS PAPER BOX COMPANY, Limited.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du neuf février 1916, constituant en corporation MM. Henry Judah Trihey, Peter Bercevitche, avocats et conseils du roi, Ernest Letfontaine, avocat, Henry Harold Kavanagh, commis et Patrick Mullin, comptables, de la cité de Montréal, qui ont les fins suivantes: Fabriquer du papier et des boîtes en carton, de même que des couverts en cuir et autres accessoires, découpage des boîtes; manufacturer et faire le commerce en gros et au détail de ces articles; prendre charge du commerce en opération de la United Paper Box Company, de Montréal, et de celui de l'Éagle Paper Box Company, et payer ces deux firmes en parts acquittées du capital-actions de la compagnie; Agir comme courtier, agent ou représentant d'aucune corporation, société ou personne exerçant aucun commerce semblable, manufacturier ou fournissant aucune denrée dont l'usage dans aucun négoce similaire est convenable ou utile; Faire aucune convention ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la concession réciproque ou la coopération avec aucune personne, compagnie ou association organisée ou non, exerçant ou sur le point d'exercer aucun commerce que la présente corporation est autorisée à exercer, ou aucun négoce ou genre d'affaires nécessaires ou se rattachant à la réalisation de ses objets; Réaliser tous et chacun des objets précités soit comme principaux soit comme mandataires soit en société ou conjointement avec aucune autre personne, société, association ou corporation; Exercer et prendre charge d'aucun autre commerce que la compagnie croira de temps à autre susceptible d'un exercice conjoint avec les objets et pouvoirs précités et calculé directement ou indirectement de nature à rendre profitable l'un des privilèges, droits ou biens de la compagnie ou à en accroître la valeur, sous le nom de "Atlas Paper Box Company, Limited", avec un fonds social de quinze mille piastres (\$15,000.00), divisé en cent cinquante (150) parts de cent piastres (\$100.00) chacune. La principale place d'affaires de la corporation, est à Montréal. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour de février 1916.

C. J. SIMARD, Assistant-secrétaire Provincial.

FILION ET FRERES, Limitée.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 3e jour de février 1916, constituant en corporation Damase Filion, Alfred Filion, Ovide Filion, Joseph Filion, entrepreneurs et artisans Laverdure, comptable, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Entreprendre la construction d'édifices, de bâtisses de toutes sortes, de chemins, de rues, de routes, de canaux, de quais, d'égouts, de systèmes d'égoutage, d'entrepos et autres travaux semblables; (b) Faire tous travaux, entreprises, affaires, comme entrepreneurs et constructeurs, fournir les estimés, les devis et spécifications et toutes autres données relatives à ces travaux; (c) Acheter, posséder, vendre et fournir toutes sortes de matériaux, d'appareils, machines ou machineries se rattachant ou se rapportant aux affaires et aux industries de la compagnie; (d) Acquérir, posséder, administrer, louer, échanger, louer ou autrement disposer de tous meubles et immeubles quelconques; (e) Acquérir, posséder, vendre, louer, exploiter toute espèce de carrières; (f) Accepter, pour le paiement ou la garantie des créances de la compagnie, des hypothèques de toutes personnes, corporations ou compagnies; (g) Demander, acheter ou autrement acquérir et disposer de toutes marques de commerce, brevets, licences, concessions et choses de même nature conférant un droit exclusif ou non d'utiliser toute invention ou devis qui pourrait être jugé avantageux et profitable aux entreprises et industries de la compagnie; (h) Tirer, faire, accepter, endosser et émettre des billets à ordre, lettres de change, mandats ou autres effets négociables; (i) Se fusionner ou s'associer avec toute autre société, personne ou compagnie faisant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de la compagnie pour conclure et faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, les risques conjoints et réciproques se rapportant aux affaires et transactions autorisées par cette compagnie; (j) Louer, louer, entreprendre et les biens de la compagnie ou toute autre partie d'iceux pour toutes considérations qu'elle jugera convenables en ce qui concerne des actions, débetures, obligations émises par toutes autres compagnies ou corporations; (k) Distribuer aux actionnaires de la compagnie des actions, débetures, valeurs ou propriétés appartenant à la compagnie, leurs droits ou actions acquittées non sujettes à appel, en considération de travaux faits ou de services rendus; (l) Acheter et détenir des actions de toutes autres compagnies faisant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de la compagnie; (m) Enfin faire tous les actes nécessaires pour entreprendre et mener à bonne fin les affaires de la compagnie ou ayant rapport à la mise à exécution des objets d'icelle. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Filion et Frères Limitée", avec un capital-actions de quarante-neuf mille dollars, divisé en 490 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec. Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 3e jour de février 1916.

THOMAS MULVEY, Sous-secrétaire d'Etat.

ROBILLARD, JULIEN, TETREAU, et MARIN, Procureurs des requérants.

Province de Québec, District de Montréal, No. 2520. Dame Rachel Saxe, épouse commune en biens de Samuel Miller, de la cité de Lachine, dans le district de Montréal, dument autorisée à ester en justice par jugement de la Cour Supérieure, le 31 janvier 1916, Demanderesse, vs. Samuel Miller de la cité de Lachine, dans le district de Montréal, marchand, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur le 1er jour de février 1916.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, 6-5 Avocats de la demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, No. 240. Dame Rachel Lazarovitch, épouse commune en biens de Isaac Covet, des Cité et District de Montréal, dument autorisée à ester en justice par jugement de la Cour Supérieure, le 6 février 1916, Demanderesse, vs. Isaac Covet, du même endroit, marchand, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur le 5 février 1916.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, 7-5 Avocats de la demanderesse.

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE.

Avis est par les présentes donné que M. James William McKenzie, de la paroisse de Sainte-Marguerite, dans le comté de Terrebonne, dans la province de Québec, cultivateur, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Marie-Amélie Jonette, de lieux inconnus, pour cause d'adultère et de désertion. MM. Aylen & Ducloux, avocats, Ottawa, sont les agents du requérant pour la réception des papiers. Daté en la Cité de Montréal, Province de Québec, ce vingtième jour de décembre 1915. A. R. JOHNSON, 52-26 Avocat du requérant.

SEVERINE & COMPANY, Limited

Public notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 3rd day of February, 1916, incorporating Severine, Kostyrsky and Mitchell Fodehuk, Merchants; Demitro Woloszek, Tailor; and Wyrzycki and Michael Chipchur, Workmen, all of the City of Montreal, in the Province of Quebec, for the following purposes, viz: (a) To manufacture, import, export, buy, sell and deal in goods, wares and merchandise; (b) To act as agents, brokers or commissionaires in any dealings which may be of advantage to the company or customers; (c) To carry out all or any of the foregoing objects as principals or agents or in partnership or in conjunction with any other person, firm, association or company; (d) To carry on and undertake any other business which may from time to time seem to the company capable of being conveniently carried on in connection with the foregoing objects and powers or calculated directly or indirectly to render valuable or enhance the value of any of the company's privileges, rights or property. The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of every part of the Dominion of Canada, and elsewhere by the name of "Severine & Company, Limited," with a capital stock of one thousand hundred shares of twenty-five dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec. Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 3rd day of February, 1916. THOMAS MULVEY, Under-Secretary of State. THEBERGE & GERMAIN, Attorneys for applicants. 6-4

THE PARROT CANDY COMPANY, Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 25 décembre 1915, constituant en corporation MM. Robert Morton, architecte, Edmond Joseph Paquette, gentilhomme, Ovide Antoine Lamothé, avocat, Montréal, Georges M. Sommeville, commis, de Saint-Lambert, Demoiselle Ella M. Nixon, sténographe, de Montréal, dans les buts suivants: Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce, en gros et en détail, de bonbons, de chocolats et d'essences, de cigares, de cigarettes et de tabac; d'épicerie et de tout ce qui s'y rapporte en général au commerce d'épicerie; De manufacturer, d'importer, d'exporter, d'acheter et de vendre tous les dits objets et tout ce qui s'y rapporte en général; D'acquérir par achat, échange ou autrement, et louer de toute personne ou société, la totalité ou une partie d'aucune partie des biens et de l'actif d'un commerce en tout ou partie semblable à celui de cette compagnie, avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à son exploitation, son installation, et ceux qui sont en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie et disposer par vente ou autrement de ces mêmes biens ainsi acquis; Faire pour la fusion, l'union des intérêts avec toute compagnie, maison ou société exploitant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de cette compagnie, tous arrangements et concessions; Acheter ou autrement acquérir, posséder et louer toute propriété immobilière qui peut être nécessaire à la compagnie ou aux fins de la présente compagnie et payer telle acquisition, détention ou louer en argent, obligations ou en actions acquittées de la compagnie et disposer par vente ou autrement de ces mêmes biens ainsi acquis; Faire pour la fusion, l'union des intérêts avec toute compagnie, maison ou société exploitant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de cette compagnie, tous arrangements et concessions; Tirer, accepter, signer, échanger, négocier des lettres de change, billets promissaires, chèques et autres instruments négociables; Faire généralement tous les actes et choses qui peuvent être utiles au commerce et pour atteindre les fins et objets de cette compagnie, et pour ce faire, acheter, vendre, échanger et louer toutes et chacune des dites propriétés immobilières et mêmes les propriétés mobilières en disposer ou en faire autrement le commerce; Tirer, accepter, signer, échanger, négocier des lettres de change, billets promissaires, chèques et autres instruments négociables; Faire généralement tous les actes et choses qui peuvent être utiles au commerce et pour atteindre les fins et objets de cette compagnie, et pour ce faire, acheter, vendre, échanger et louer toutes et chacune des dites propriétés immobilières et mêmes les propriétés mobilières en disposer ou en faire autrement le commerce. Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 25th day of December 1915. C. J. SIMARD, Sous-secrétaire de la province.

THOMAS MULVEY, Under Secretary of State.

PLACE & STOCKWELL, Attorneys for Applicants.

MINER LUMBER COMPANY Limited

Public notice is hereby given that under the First Part of Chapter 79 of the Revised Statutes of the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Miner Lumber Company Limited" with a capital stock of fifty thousand dollars divided into five hundred shares of One hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec. Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 2nd day of February, 1916. THOMAS MULVEY, Under Secretary of State.

THOMAS MULVEY, Under Secretary of State.

PLACE & STOCKWELL, Attorneys for Applicants.

THE PARROT CANDY COMPANY, Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 25 décembre 1915, constituant en corporation MM. Robert Morton, architecte, Edmond Joseph Paquette, gentilhomme, Ovide Antoine Lamothé, avocat, Montréal, Georges M. Sommeville, commis, de Saint-Lambert, Demoiselle Ella M. Nixon, sténographe, de Montréal, dans les buts suivants: Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce, en gros et en détail, de bonbons, de chocolats et d'essences, de cigares, de cigarettes et de tabac; d'épicerie et de tout ce qui s'y rapporte en général au commerce d'épicerie; De manufacturer, d'importer, d'exporter, d'acheter et de vendre tous les dits objets et tout ce qui s'y rapporte en général; D'acquérir par achat, échange ou autrement, et louer de toute personne ou société, la totalité ou une partie d'aucune partie des biens et de l'actif d'un commerce en tout ou partie semblable à celui de cette compagnie, avec ou sans les terrains et les bâtiments servant ou destinés à son exploitation, son installation, et ceux qui sont en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie et disposer par vente ou autrement de ces mêmes biens ainsi acquis; Faire pour la fusion, l'union des intérêts avec toute compagnie, maison ou société exploitant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de cette compagnie, tous arrangements et concessions; Acheter ou autrement acquérir, posséder et louer toute propriété immobilière qui peut être nécessaire à la compagnie ou aux fins de la présente compagnie et payer telle acquisition, détention ou louer en argent, obligations ou en actions acquittées de la compagnie et disposer par vente ou autrement de ces mêmes biens ainsi acquis; Faire pour la fusion, l'union des intérêts avec toute compagnie, maison ou société exploitant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de cette compagnie, tous arrangements et concessions; Tirer, accepter, signer, échanger, négocier des lettres de change, billets promissaires, chèques et autres instruments négociables; Faire généralement tous les actes et choses qui peuvent être utiles au commerce et pour atteindre les fins et objets de cette compagnie, et pour ce faire, acheter, vendre, échanger et louer toutes et chacune des dites propriétés immobilières et mêmes les propriétés mobilières en disposer ou en faire autrement le commerce. Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 25th day of December 1915. C. J. SIMARD, Sous-secrétaire de la province.

THOMAS MULVEY, Under Secretary of State.

PLACE & STOCKWELL, Attorneys for Applicants.

MINER LUMBER COMPANY Limited

Public notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 2nd day of February 1916, incorporating Rufus Herbert Miner, and Joseph Kirkpatrick Quackenbush, contractors, Joseph Octave Pelland, and Edson Grenfell Place, advocates, and Marie Zaire Pilon, sténographe, all of the City of Montreal, in the Province of Quebec, for the following purposes, viz: (a) To carry on and engage in any way whatsoever in the business of builders and contractors and electrical, mechanical and any business in which the application of electricity or any other power is or may be useful or convenient; to manufacture and produce and either as principals or agents to trade and deal in any articles or products belonging to any such business and all apparatus and other things used in connection therewith, or any invention or patents relating thereto; (b) To construct, maintain and operate works for the generation, accumulation and distribution of electricity for light, heat, power and signalling and other purposes, subject to all the rights of municipalities in which the said business may be carried on; (c) To construct bridges, buildings, machinery, ships, engines, cars and other equipment, roads, embankments, tunnels, subways, docks, waterworks, gas-works, hydraulic works, electric works, viaducts, aqueducts, canals, and other waterways and other means of transportation to aid such enterprises financially, to underwrite the stock of bonds thereof, and to sell such works or other things disposed thereof; to construct whatever works and do whatever may be necessary for the utilization and disposition of the by-products resulting from the operation of any of the works of the company; (d) To contract with any person, corporation, society, public body or municipality for the making, building, construction, and operation and repairing of all private and public works and all workings of any description and kind and generally to carry on the business of general contractors on works, public or private; (e) To manufacture, purchase, or otherwise acquire and hold, own, assign and transfer or otherwise dispose of, to trade, deal in and deal with goods, wares, machinery, merchandise and property of every kind; (f) To manufacture and sell, either as principals or agents, steel, reinforced steel and all other material used in the construction of buildings; (g) To manufacture and deal in all kinds of lumber and timber, and to purchase, lease or otherwise acquire timber estates, for the purposes of the company's business, with power to construct mills and factories and other real estate, for the purposes of the company, beneficial for the purposes of manufacturing and dealing in lumber and timber; (h) To build, construct and operate

C. J. SIMARD, Sous-secrétaire de la province.

THOMAS MULVEY, Under Secretary of State.

THEBERGE & GERMAIN, Attorneys for applicants.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 3rd day of February, 1916. THOMAS MULVEY, Under-Secretary of State. THEBERGE & GERMAIN, Attorneys for applicants. 6-4

(h) To build, construct and operate

Comment on annonce le Canada Ce que fait le Grand Tronc



La vignette ci-dessus représente l'avant et le revers de la médaille d'or accordée à la compagnie du Grand-Tronc pour son édifice à l'exposition internationale Panama-Pacifique à San-Francisco. Cette médaille est de M. John Flanagan, artiste américain de grande renommée. L'un des côtés de la médaille représente la réunion des océans Atlantique et Pacifique, symbolisés par un homme et une femme dont les mains se rencontrent à travers l'isthme de Panama. L'inscription latine signifie: "L'homme à réuni ce que Dieu avait séparé." Sur le revers de la médaille on peut voir le plus bel édifice de l'exposition Panama-Pacifique.

présenté à chaque grande exposition mondiale et dans presque chaque cas il a construit son propre édifice de façon à pouvoir aménager tout ce qui peut servir à l'annonce non seulement d'un chemin de fer mais d'un nouvel empire. Voici la liste des expositions auxquelles le Grand-Tronc a participé: L'exposition universelle de Paris, en 1900; l'exposition Pan-Américain de Buffalo; l'exposition d'Art de Wolverhampton; la cinquième exposition nationale de l'industrie à Tokio, au Japon; l'exposition de Saint-Louis, Mo.; l'exposition du tricentenaire, Jamestown, Va.; l'exposition Franco-britannique de Londres, Angleterre; l'exposition Alaska-Yukon-Pacifique, Seattle, Washington; l'exposition universelle de Bruxelles; le Festival de l'Empire, de Londres, Angleterre; l'exposition du couronnement de Shepherd's Bush, et l'exposition de Crystal Palace de Londres, Angleterre.

Et tout ce travail d'expositions ne représente qu'une toute petite partie de ce que fait le Grand-Tronc pour s'annoncer lui-même et en même temps pour annoncer le Canada à l'étranger.

présenté à chaque grande exposition mondiale et dans presque chaque cas il a construit son propre édifice de façon à pouvoir aménager tout ce qui peut servir à l'annonce non seulement d'un chemin de fer mais d'un nouvel empire. Voici la liste des expositions auxquelles le Grand-Tronc a participé: L'exposition universelle de Paris, en 1900; l'exposition Pan-Américain de Buffalo; l'exposition d'Art de Wolverhampton; la cinquième exposition nationale de l'industrie à Tokio, au Japon; l'exposition de Saint-Louis, Mo.; l'exposition du tricentenaire, Jamestown, Va.; l'exposition Franco-britannique de Londres, Angleterre; l'exposition Alaska-Yukon-Pacifique, Seattle, Washington; l'exposition universelle de Bruxelles; le Festival de l'Empire, de Londres, Angleterre; l'exposition du couronnement de Shepherd's Bush, et l'exposition de Crystal Palace de Londres, Angleterre.